



Bienvenue
sur votre plateforme
BL échanges sécurisés



BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : CC PETITE MONTAGNE

Utilisateur : Télétransmission Actes Télétransmission Actes

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Documents budgétaires et financiers
Numéro de l'acte:	BP2019
Date de la décision:	2019-04-09 00:00:00+02
Objet:	200012060 - CTE PETITE MONTAGNE - CTE PETITE MONTAGNE - BP - 2019
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	7.1.2
Identifiant unique:	039-200012060-20190409-BP2019-BF
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
039-200012060-20190409-BP2019-BF-1-1_0.xml	text/xml	1048
nom de original:		
DOCBUDG-20001206000113-039004-BP-2019-19042019000 000.xml	application/xml	165002
nom de métier:		
99_BU-039-200012060-20190409-BP2019-BF-1-1_1.xml	application/xml	165002
nom de original:		
BON SIGNATURE BP 2019.pdf	application/pdf	259356
nom de métier:		
99_BU-039-200012060-20190409-BP2019-BF-1-1_2.pdf	application/pdf	259356

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	19 avril 2019 à 10h09min14s	Dépôt initial
En attente de transmission	19 avril 2019 à 10h10min15s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	19 avril 2019 à 10h11min12s	Transmis au MI
Acquittement reçu	19 avril 2019 à 10h14min01s	Reçu par le MI le 2019-04-19

REPUBLIQUE FRANÇAISE

non défini - CTE PETITE MONTAGNE (1)
AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 20001206000113

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE D'ARINTHOD

M. 14

Budget primitif
voté par nature

BUDGET : Budget Principal 050 (3)

ANNEE 2019

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	18
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	20
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	22
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	24

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	68
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	69
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	73
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	75
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	76
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	78
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	79
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	80
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	81
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	83
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	84
A8 - Etat des charges transférées	85
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	86

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	87
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	88
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	89
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	90
B1.6 - Etat des engagements reçus	91
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	92
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	93
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	94
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	95

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	96
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	99
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	100
C3.2 - Liste des établissements publics créés	101
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	102
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	103

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	104
--	-----

- (1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.
- (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).
- (3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).
- (4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.
- (5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.
- (6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
- (7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE 39016	CTE PETITE MONTAGNE Budget Principal 050	BP 2019
-----------------------------------	---	--------------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	0
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0,00	0,00	0,00	0,00

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses d'exploitation / Dépenses réelles de fonctionnement	97,30 %	0,00 %
2	Produit d'exploitation domaine / Recettes réelles de fonctionnement	25,63 %	0,00 %
3	Transferts reçus / Recettes réelles de fonctionnement	3,76 %	0,00 %
4	Emprunts réalisés / Dépenses d'équipement brut	27,30 %	0,00 %
5	Encours de la dette	0,00	0

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) budgétaires .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE		
CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	6 502 979,00	5 698 673,00

+

+

+

R	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
E			
P	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 804 306,00
R			
T			
S			

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	6 502 979,00	6 502 979,00
--	--------------	--------------

INVESTISSEMENT

	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE		
CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	5 318 041,00	6 118 547,00

+

+

+

R	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	236 013,00	246 254,00
E			
P	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 810 747,00	(si solde positif) 0,00
R			
T			
S			

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	6 364 801,00	6 364 801,00
---	--------------	--------------

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	12 867 780,00	12 867 780,00
---------------------	---------------	---------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	917 075,00	0,00	956 000,00	956 000,00	956 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 621 000,00	0,00	1 883 295,00	1 883 295,00	1 883 295,00
014	Atténuations de produits	1 160 894,00	0,00	1 223 444,00	1 223 444,00	1 223 444,00
65	Autres charges de gestion courante	1 020 723,00	0,00	1 014 150,00	1 014 150,00	1 014 150,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		4 719 692,00	0,00	5 076 889,00	5 076 889,00	5 076 889,00
66	Charges financières	157 150,00	0,00	140 773,00	140 773,00	140 773,00
67	Charges exceptionnelles	1 500,00	0,00	3 500,00	3 500,00	3 500,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		4 878 342,00	0,00	5 221 162,00	5 221 162,00	5 221 162,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	1 281 531,00		1 104 783,00	1 104 783,00	1 104 783,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	130 000,00		177 034,00	177 034,00	177 034,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 411 531,00		1 281 817,00	1 281 817,00	1 281 817,00
TOTAL		6 289 873,00	0,00	6 502 979,00	6 502 979,00	6 502 979,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	6 502 979,00
--	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	382 300,00	0,00	471 249,00	471 249,00	471 249,00
70	Produits services, domaine et ventes div	815 752,00	0,00	858 550,00	858 550,00	858 550,00
73	Impôts et taxes	3 200 957,00	0,00	3 515 669,00	3 515 669,00	3 515 669,00
74	Dotations et participations	293 536,00	0,00	213 224,00	213 224,00	213 224,00
75	Autres produits de gestion courante	621 958,00	0,00	593 916,00	593 916,00	593 916,00
Total des recettes de gestion courante		5 314 503,00	0,00	5 652 608,00	5 652 608,00	5 652 608,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	7 000,00		14 695,00	14 695,00	14 695,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		5 321 503,00	0,00	5 667 303,00	5 667 303,00	5 667 303,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	20 000,00		31 370,00	31 370,00	31 370,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		20 000,00		31 370,00	31 370,00	31 370,00
TOTAL		5 341 503,00	0,00	5 698 673,00	5 698 673,00	5 698 673,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	804 306,00
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	6 502 979,00
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	1 250 447,00
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

- (1) Cf. Modalités de vote I-B.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.
- (6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	2 057 253,00	232 813,00	4 907 791,00	4 907 791,00	5 140 604,00
	Total des dépenses d'équipement	2 057 253,00	232 813,00	4 907 791,00	4 907 791,00	5 140 604,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	334 080,00	3 200,00	328 880,00	328 880,00	332 080,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	334 080,00	3 200,00	378 880,00	378 880,00	382 080,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	2 391 333,00	236 013,00	5 286 671,00	5 286 671,00	5 522 684,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	20 000,00		31 370,00	31 370,00	31 370,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	20 000,00		31 370,00	31 370,00	31 370,00
	TOTAL	2 411 333,00	236 013,00	5 318 041,00	5 318 041,00	5 554 054,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	810 747,00
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	6 364 801,00
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	593 148,00	201 390,00	2 565 745,00	2 565 745,00	2 767 135,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors165)	105 000,00	0,00	1 399 500,00	1 399 500,00	1 399 500,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	698 148,00	201 390,00	3 965 245,00	3 965 245,00	4 166 635,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	63 100,00	8 784,00	0,00	0,00	8 784,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	604 490,00	0,00	800 505,00	800 505,00	800 505,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	4 080,00	4 080,00	0,00	0,00	4 080,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	8 273,00	0,00	8 480,00	8 480,00	8 480,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	95 000,00	32 000,00	62 500,00	62 500,00	94 500,00
	Total des recettes financières	774 943,00	44 864,00	871 485,00	871 485,00	916 349,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	1 473 091,00	246 254,00	4 836 730,00	4 836 730,00	5 082 984,00

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	1 281 531,00		1 104 783,00	1 104 783,00	1 104 783,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	130 000,00		177 034,00	177 034,00	177 034,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		1 411 531,00		1 281 817,00	1 281 817,00	1 281 817,00
TOTAL		2 884 622,00	246 254,00	6 118 547,00	6 118 547,00	6 364 801,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	6 364 801,00
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (10)**

1 250 447,00

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	956 000,00		956 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 883 295,00		1 883 295,00
014	Atténuations de produits	1 223 444,00		1 223 444,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 014 150,00		1 014 150,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	140 773,00	0,00	140 773,00
67	Charges exceptionnelles	3 500,00	0,00	3 500,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	177 034,00	177 034,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		1 104 783,00	1 104 783,00
Dépenses de fonctionnement – Total		5 221 162,00	1 281 817,00	6 502 979,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	6 502 979,00
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	15 000,00	15 000,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	332 080,00	0,00	332 080,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	5 140 604,00		5 140 604,00
198	Neutral. amort. subv. équip. versées		16 370,00	16 370,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	50 000,00	0,00	50 000,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		5 522 684,00	31 370,00	5 554 054,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	810 747,00
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	6 364 801,00
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	471 249,00		471 249,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	858 550,00		858 550,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	3 515 669,00		3 515 669,00
74	Dotations et participations	213 224,00		213 224,00
75	Autres produits de gestion courante	593 916,00	0,00	593 916,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	31 370,00	31 370,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	14 695,00	0,00	14 695,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		5 667 303,00	31 370,00	5 698 673,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	804 306,00
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	6 502 979,00
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	8 784,00	0,00	8 784,00
13	Subventions d'investissement	2 767 135,00	0,00	2 767 135,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	1 403 580,00	0,00	1 403 580,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	8 480,00	0,00	8 480,00
28	Amortissement des immobilisations		177 034,00	177 034,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement		1 104 783,00	1 104 783,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	94 500,00		94 500,00
Recettes d'investissement – Total		4 282 479,00	1 281 817,00	5 564 296,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	800 505,00
-----------------------------------	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	6 364 801,00
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	917 075,00	956 000,00	956 000,00
60611	Eau et assainissement	9 850,00	9 500,00	9 500,00
60612	Energie - Electricité	35 400,00	42 000,00	42 000,00
60613	Chauffage urbain	70 100,00	76 000,00	76 000,00
60621	Combustibles	24 300,00	15 000,00	15 000,00
60622	Carburants	2 500,00	5 000,00	5 000,00
60623	Alimentation	190 150,00	195 000,00	195 000,00
60624	Produits de traitement	1 200,00	1 000,00	1 000,00
60631	Fournitures d'entretien	20 450,00	21 000,00	21 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	20 000,00	12 000,00	12 000,00
60636	Vêtements de travail	350,00	200,00	200,00
6064	Fournitures administratives	10 500,00	10 000,00	10 000,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	3 200,00	3 200,00	3 200,00
6067	Fournitures scolaires	25 000,00	25 000,00	25 000,00
6068	Autres matières et fournitures	70 000,00	70 000,00	70 000,00
6132	Locations immobilières	6 050,00	10 000,00	10 000,00
6135	Locations mobilières	100,00	26 500,00	26 500,00
61521	Entretien terrains	3 000,00	1 000,00	1 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	22 200,00	16 000,00	16 000,00
615231	Entretien, réparations voiries	120 000,00	140 000,00	140 000,00
615232	Entretien, réparations réseaux	5 000,00	28 000,00	28 000,00
61551	Entretien matériel roulant	850,00	1 000,00	1 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	12 970,00	6 000,00	6 000,00
6156	Maintenance	33 950,00	33 000,00	33 000,00
6161	Multirisques	13 830,00	12 000,00	12 000,00
6184	Versements à des organismes de formation	800,00	1 000,00	1 000,00
6188	Autres frais divers	3 500,00	500,00	500,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	5 500,00	5 500,00	5 500,00
6226	Honoraires	16 350,00	13 000,00	13 000,00
6228	Divers	8 000,00	12 000,00	12 000,00
6231	Annonces et insertions	2 600,00	1 000,00	1 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	9 000,00	42 000,00	42 000,00
6233	Foires et expositions	100 000,00	2 000,00	2 000,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	17 000,00	17 000,00
6237	Publications	3 500,00	2 500,00	2 500,00
6238	Divers	8 000,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	3 600,00	5 500,00	5 500,00
6256	Missions	4 400,00	2 000,00	2 000,00
6257	Réceptions	7 390,00	20 000,00	20 000,00
6261	Frais d'affranchissement	6 750,00	6 000,00	6 000,00
6262	Frais de télécommunications	21 600,00	22 000,00	22 000,00
627	Services bancaires et assimilés	600,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	9 335,00	17 500,00	17 500,00
6284	Redevances pour services rendus	950,00	1 700,00	1 700,00
62872	Remb. frais au budget annexe	0,00	12 400,00	12 400,00
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	0,00	7 500,00	7 500,00
63512	Taxes foncières	4 000,00	6 000,00	6 000,00
63513	Autres impôts locaux	250,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	500,00	500,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 621 000,00	1 883 295,00	1 883 295,00
6218	Autre personnel extérieur	15 000,00	7 000,00	7 000,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	7 000,00	5 500,00	5 500,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	20 000,00	28 000,00	28 000,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	4 000,00	3 500,00	3 500,00
64111	Rémunération principale titulaires	500 000,00	571 000,00	571 000,00
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	195,00	195,00
64131	Rémunérations non tit.	550 000,00	700 000,00	700 000,00
64138	Autres indemnités non tit.	15 000,00	20 000,00	20 000,00
64168	Autres emplois d'insertion	10 000,00	3 400,00	3 400,00

CTE PETITE MONTAGNE - Budget Principal 050 - BP - 2019

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
6417	Rémunérations des apprentis	10 000,00	15 000,00	15 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	200 000,00	280 000,00	280 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	200 000,00	150 200,00	150 200,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	35 000,00	50 000,00	50 000,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	43 000,00	43 000,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	45 000,00	0,00	0,00
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	4 000,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	6 000,00	6 500,00	6 500,00
014	Atténuations de produits	1 160 894,00	1 223 444,00	1 223 444,00
739211	Attributions de compensation	887 000,00	925 200,00	925 200,00
739221	FNGIR	237 244,00	237 244,00	237 244,00
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	35 000,00	60 000,00	60 000,00
7398	Reversit., restitut° et prélèvt divers	1 650,00	1 000,00	1 000,00
65	Autres charges de gestion courante	1 020 723,00	1 014 150,00	1 014 150,00
6531	Indemnités	54 000,00	57 000,00	57 000,00
6533	Cotisations de retraite	2 750,00	2 500,00	2 500,00
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	7 000,00	5 700,00	5 700,00
6535	Formation	600,00	700,00	700,00
6541	Créances admises en non-valeur	1 500,00	0,00	0,00
6542	Créances éteintes	0,00	1 500,00	1 500,00
6553	Service d'incendie	199 252,00	199 850,00	199 850,00
65541	Contrib fonds compens. ch. territoriales	10 616,00	0,00	0,00
65548	Autres contributions	139 747,00	140 900,00	140 900,00
6558	Autres contributions obligatoires	15 000,00	10 000,00	10 000,00
657348	Subv. fonct. Autres communes	0,00	7 000,00	7 000,00
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	3 500,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	16 800,00	19 000,00	19 000,00
65888	Autres	569 958,00	570 000,00	570 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		4 719 692,00	5 076 889,00	5 076 889,00
66	Charges financières (b)	157 150,00	140 773,00	140 773,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	151 850,00	134 416,00	134 416,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	5 000,00	0,00	0,00
666	Pertes de change	0,00	5 657,00	5 657,00
6688	Autres	300,00	700,00	700,00
67	Charges exceptionnelles (c)	1 500,00	3 500,00	3 500,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	1 500,00	3 500,00	3 500,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		4 878 342,00	5 221 162,00	5 221 162,00
023	Virement à la section d'investissement	1 281 531,00	1 104 783,00	1 104 783,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	130 000,00	177 034,00	177 034,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	130 000,00	177 034,00	177 034,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 411 531,00	1 281 817,00	1 281 817,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		1 411 531,00	1 281 817,00	1 281 817,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		6 289 873,00	6 502 979,00	6 502 979,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	6 502 979,00
--	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	382 300,00	471 249,00	471 249,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	382 300,00	471 249,00	471 249,00
70	Produits services, domaine et ventes div	815 752,00	858 550,00	858 550,00
70328	Autres droits stationnement et location	5 000,00	5 000,00	5 000,00
7062	Redevances services à caractère culturel	4 500,00	3 500,00	3 500,00
70632	Redevances services à caractère loisir	30 000,00	35 000,00	35 000,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	520 000,00	550 000,00	550 000,00
70688	Autres prestations de services	199 252,00	199 850,00	199 850,00
70872	Remb. frais B.A. et régies municipales	25 000,00	28 000,00	28 000,00
70875	Remb. frais par les communes du GFP	20 000,00	13 000,00	13 000,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	12 000,00	24 200,00	24 200,00
73	Impôts et taxes	3 200 957,00	3 515 669,00	3 515 669,00
73111	Taxes foncières et d'habitation	2 003 726,00	2 876 021,00	2 876 021,00
73112	Cotisation sur la VAE	222 857,00	219 927,00	219 927,00
73113	Taxe sur les Surfaces Commerciales	14 527,00	15 033,00	15 033,00
73114	Imposition Forf. sur Entrep. Réseau	266 388,00	262 416,00	262 416,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	601 959,00	0,00	0,00
73223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	85 000,00	85 000,00	85 000,00
7346	Taxe milieux aquatiques et inondations	0,00	50 272,00	50 272,00
7362	Taxes de séjour	6 500,00	7 000,00	7 000,00
74	Dotations et participations	293 536,00	213 224,00	213 224,00
7411	Dotation forfaitaire	130 000,00	130 000,00	130 000,00
744	FCTVA	14 000,00	9 000,00	9 000,00
74748	Participat° Autres communes	1 000,00	0,00	0,00
748314	Dotat° unique compensat° spécif. TP	166,00	0,00	0,00
74833	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	19,00	8 478,00	8 478,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	3,00	0,00	0,00
74835	Etat - Compens. exonérat° taxe habitat°	38 348,00	40 746,00	40 746,00
7488	Autres attributions et participations	110 000,00	25 000,00	25 000,00
75	Autres produits de gestion courante	621 958,00	593 916,00	593 916,00
752	Revenus des immeubles	60 000,00	56 916,00	56 916,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	561 958,00	537 000,00	537 000,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		5 314 503,00	5 652 608,00	5 652 608,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	7 000,00	14 695,00	14 695,00
7865	Rep. prov. risques et charges financiers	7 000,00	14 695,00	14 695,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		5 321 503,00	5 667 303,00	5 667 303,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	20 000,00	31 370,00	31 370,00
7768	Neutral. amort. subv. équip. versées	0,00	16 370,00	16 370,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	20 000,00	15 000,00	15 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		20 000,00	31 370,00	31 370,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		5 341 503,00	5 698 673,00	5 698 673,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	804 306,00
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	6 502 979,00
--	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
100	Opération d'équipement n° 100 (5)	12 208,00	0,00	0,00
103	Opération d'équipement n° 103 (5)	30 000,00	0,00	0,00
104	Opération d'équipement n° 104 (5)	30 000,00	30 000,00	30 000,00
105	Opération d'équipement n° 105 (5)	60 000,00	50 000,00	50 000,00
106	Opération d'équipement n° 106 (5)	319 000,00	26 300,00	26 300,00
107	Opération d'équipement n° 107 (5)	82 800,00	56 300,00	56 300,00
108	Opération d'équipement n° 108 (5)	15 000,00	0,00	0,00
109	Opération d'équipement n° 109 (5)	9 000,00	0,00	0,00
110	Opération d'équipement n° 110 (5)	20 000,00	0,00	0,00
111	Opération d'équipement n° 111 (5)	25 000,00	10 000,00	10 000,00
112	Opération d'équipement n° 112 (5)	136 000,00	0,00	0,00
113	Opération d'équipement n° 113 (5)	2 000,00	0,00	0,00
114	Opération d'équipement n° 114 (5)	95 000,00	60 000,00	60 000,00
115	Opération d'équipement n° 115 (5)	12 000,00	0,00	0,00
116	Opération d'équipement n° 116 (5)	0,00	266 000,00	266 000,00
119	Opération d'équipement n° 119 (5)	0,00	200 000,00	200 000,00
120	Opération d'équipement n° 120 (5)	0,00	3 000,00	3 000,00
121	Opération d'équipement n° 121 (5)	0,00	25 000,00	25 000,00
122	Opération d'équipement n° 122 (5)	0,00	250 000,00	250 000,00
123	Opération d'équipement n° 123 (5)	0,00	40 000,00	40 000,00
124	Opération d'équipement n° 124 (5)	0,00	300 000,00	300 000,00
125	Opération d'équipement n° 125 (5)	0,00	260 000,00	260 000,00
126	Opération d'équipement n° 126 (5)	0,00	69 600,00	69 600,00
18	Opération d'équipement n° 18 (5)	33 000,00	56 158,00	56 158,00
19	Opération d'équipement n° 19 (5)	9 646,00	5 000,00	5 000,00
21	Opération d'équipement n° 21 (5)	14 000,00	14 000,00	14 000,00
40	Opération d'équipement n° 40 (5)	1 425,00	640,00	640,00
68	Opération d'équipement n° 68 (5)	11 000,00	5 000,00	5 000,00
74	Opération d'équipement n° 74 (5)	7 000,00	5 243,00	5 243,00
84	Opération d'équipement n° 84 (5)	13 000,00	18 000,00	18 000,00
86	Opération d'équipement n° 86 (5)	124 000,00	183 320,00	183 320,00
87	Opération d'équipement n° 87 (5)	65 000,00	35 000,00	35 000,00
88	Opération d'équipement n° 88 (5)	5 000,00	2 500,00	2 500,00
89	Opération d'équipement n° 89 (5)	300 000,00	300 000,00	300 000,00
90	Opération d'équipement n° 90 (5)	0,00	0,00	0,00
91	Opération d'équipement n° 91 (5)	1 800,00	0,00	0,00
92	Opération d'équipement n° 92 (5)	53 501,00	0,00	0,00
93	Opération d'équipement n° 93 (5)	16 217,00	18 430,00	18 430,00
94	Opération d'équipement n° 94 (5)	20 000,00	300,00	300,00
95	Opération d'équipement n° 95 (5)	170 000,00	103 000,00	103 000,00
96	Opération d'équipement n° 96 (5)	122 100,00	1 725 000,00	1 725 000,00
97	Opération d'équipement n° 97 (5)	21 700,00	0,00	0,00
98	Opération d'équipement n° 98 (5)	30 856,00	0,00	0,00
99	Opération d'équipement n° 99 (5)	190 000,00	790 000,00	790 000,00
Total des dépenses d'équipement		2 057 253,00	4 907 791,00	4 907 791,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
16	Emprunts et dettes assimilées	334 080,00	328 880,00	328 880,00
1641	Emprunts en euros	330 000,00	328 000,00	328 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	4 080,00	880,00	880,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	50 000,00	50 000,00
274	Prêts	0,00	50 000,00	50 000,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		334 080,00	378 880,00	378 880,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		2 391 333,00	5 286 671,00	5 286 671,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	20 000,00	31 370,00	31 370,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	20 000,00	31 370,00	31 370,00
13911	Etat et établissements nationaux	10 000,00	10 000,00	10 000,00
13913	Sub. transf cpte résult. Départements	5 000,00	4 500,00	4 500,00
13918	Autres subventions d'équipement	5 000,00	500,00	500,00
198	Neutral. amort. subv. équip. versées	0,00	16 370,00	16 370,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		20 000,00	31 370,00	31 370,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		2 411 333,00	5 318 041,00	5 318 041,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	236 013,00
-----------------------------------	-------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	810 747,00
---	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	6 364 801,00
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	593 148,00	2 565 745,00	2 565 745,00
1312	Subv. transf. Régions	0,00	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	840 350,00	840 350,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	6 100,00	11 295,00	11 295,00
1322	Subv. non transf. Régions	4 000,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	18 600,00	18 600,00
13241	Subv. non transf. Communes du GFP	157 000,00	190 862,00	190 862,00
13248	Subv. non transf. Autres communes	59 000,00	79 600,00	79 600,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	254 248,00	889 988,00	889 988,00
1331	D.E.T.R. transférable	4 900,00	0,00	0,00
1341	D.E.T.R. non transférable	107 900,00	535 050,00	535 050,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	105 000,00	1 399 500,00	1 399 500,00
1641	Emprunts en euros	105 000,00	1 399 500,00	1 399 500,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		698 148,00	3 965 245,00	3 965 245,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	667 590,00	800 505,00	800 505,00
10222	FCTVA	63 100,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	604 490,00	800 505,00	800 505,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	4 080,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	8 273,00	8 480,00	8 480,00
276341	Créance Communes du GFP	8 273,00	8 480,00	8 480,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	95 000,00	62 500,00	62 500,00
Total des recettes financières		774 943,00	871 485,00	871 485,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		1 473 091,00	4 836 730,00	4 836 730,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	1 281 531,00	1 104 783,00	1 104 783,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	130 000,00	177 034,00	177 034,00
28031	Frais d'études	500,00	35 033,45	35 033,45
2804132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	8 000,00	7 134,42	7 134,42
2804133	Subv. Dpt : Projet infrastructure	0,00	16 369,67	16 369,67
28041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	2 000,00	1 222,21	1 222,21
28041512	GFP rat : Bâtiments, installations	1 000,00	895,27	895,27
280421	Privé : Bien mobilier, matériel	9 000,00	0,00	0,00
2804421	Sub nat privé - Biens mob, mat, études	200,00	145,09	145,09
281312	Bâtiments scolaires	0,00	809,11	809,11
28132	Immeubles de rapport	27 000,00	25 148,47	25 148,47
281568	Autres matériels, outillages incendie	300,00	254,06	254,06
28158	Autres installat°, matériel et outillage	1 500,00	3 640,28	3 640,28
28181	Installations générales, aménagt divers	3 500,00	20 740,53	20 740,53
28182	Matériel de transport	2 500,00	3 439,75	3 439,75
28183	Matériel de bureau et informatique	5 500,00	12 970,92	12 970,92
28184	Mobilier	22 000,00	17 388,25	17 388,25
28188	Autres immo. corporelles	47 000,00	31 842,52	31 842,52
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		1 411 531,00	1 281 817,00	1 281 817,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		1 411 531,00	1 281 817,00	1 281 817,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		2 884 622,00	6 118 547,00	6 118 547,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	246 254,00
-----------------------------------	-------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	6 364 801,00
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RI 040 = DF 042*.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 100 (1)
LIBELLE : 100-Voirie 2017

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21751	Réseaux de voirie (mise à dispo)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
13241	Subv. non transf. Communes du GFP	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 103 (1)
LIBELLE : 103-Gigny aménagement bourg

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
13241	Subv. non transf. Communes du GFP	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 104 (1)
LIBELLE : 104-participation belvédère EDF Vouglans

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	30 000,00	b 30 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-30 000,00
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 105 (1)

LIBELLE : 105-Memoire de barrage 2018 105-Schéma déplacement doux 105-Schéma déplacement doux 105-Memoire de barrage 2018

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		21 840,00	a 10 000,00	50 000,00	b 50 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	21 840,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	21 840,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	10 000,00	50 000,00	50 000,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	10 000,00	50 000,00	50 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 29 000,00	d 79 600,00
13	Subventions d'investissement	29 000,00	79 600,00
1322	Subv. non transf. Régions	4 000,00	0,00
13248	Subv. non transf. Autres communes	25 000,00	79 600,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b)	48 600,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 106 (1)

LIBELLE : 106-Voirie 2018 106-Cartoguide Vouglans 106-Voirie 2018 106-Cartoguide Vouglans

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		258 093,30	a 57 900,00	26 300,00	b 26 300,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	258 093,30	57 900,00	26 300,00	26 300,00	0,00
21751	Réseaux de voirie (mise à dispo)	258 093,30	57 900,00	26 300,00	26 300,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 38 000,00	d 96 976,00
13	Subventions d'investissement	38 000,00	96 976,00
13241	Subv. non transf. Communes du GFP	38 000,00	96 976,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	50 776,00
---	------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 107 (1)

LIBELLE : 107-Projet touristique camping Thoirette 107-Eaux pluviales 107-Eaux pluviales 107-Projet touristique camping Thoirette

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		60 142,94	a 13 700,00	56 300,00	b 56 300,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	60 142,94	13 700,00	26 300,00	26 300,00	0,00
21538	Autres réseaux	60 142,94	13 700,00	26 300,00	26 300,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 23 490,00	d 24 400,00
13	Subventions d'investissement	23 490,00	24 400,00
13241	Subv. non transf. Communes du GFP	23 490,00	6 000,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	18 400,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b)	-22 110,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 108 (1)
LIBELLE : 108- médiathèque 2018

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		7 523,40	a 7 400,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	7 523,40	7 400,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	7 523,40	7 400,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-7 400,00
---	------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 109 (1)
LIBELLE : 109-Travaux secretariat CCPM

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 110 (1)
LIBELLE : 110-Véhicule 2018

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 111 (1)
LIBELLE : 111-Aire compostage

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 10 000,00	10 000,00	b 10 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	0,00
2118	Autres terrains	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 9 200,00
13	Subventions d'investissement	0,00	9 200,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	9 200,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-10 800,00
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 112 (1)
LIBELLE : 112-PLU ST Julien Arinthod a terminer 112-Aménagement étage OT

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 36 000,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	36 000,00	0,00	0,00	0,00
202	Frais réalisat° documents urbanisme	0,00	36 000,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 9 900,00
13	Subventions d'investissement	0,00	9 900,00
1341	D.E.T.R. non transférable	0,00	9 900,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-26 100,00
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 113 (1)
LIBELLE : 113-Signalétique ZA

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
13248	Subv. non transf. Autres communes	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 114 (1)
LIBELLE : 114-Batiments a preempter

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		36 186,89	a 0,00	60 000,00	b 60 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	36 186,89	0,00	60 000,00	60 000,00	0,00
2138	Autres constructions	36 186,89	0,00	60 000,00	60 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-60 000,00
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 115 (1)
LIBELLE : 115-Aventure Jeux St Hymetière réédition

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 116 (1)
LIBELLE : 116-Refonte sentier patrimoine Arinthod

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		211,19	a 0,00	266 000,00	b 266 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	211,19	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	211,19	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	266 000,00	266 000,00	0,00
2138	Autres constructions	0,00	0,00	110 000,00	110 000,00	0,00
21728	Autres agencements (mise à dispo)	0,00	0,00	156 000,00	156 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 159 986,00
13	Subventions d'investissement	0,00	159 986,00
13241	Subv. non transf. Communes du GFP	0,00	26 986,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	133 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-106 014,00
---	--------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 119 (1)
LIBELLE : RAMI CRECHE

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	200 000,00	b 200 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	200 000,00	200 000,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	200 000,00	200 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 110 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	110 000,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	110 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-90 000,00
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 120 (1)
LIBELLE : 120-TRAVAUX CCPM

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	3 000,00	b 3 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-3 000,00
---	------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 121 (1)
LIBELLE : 121-DPM CLUSTER

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	25 000,00	b 25 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	25 000,00	25 000,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	25 000,00	25 000,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-25 000,00
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 122 (1)
LIBELLE : 122-Acquisition bâtiment BERTHOZAT

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	250 000,00	b 250 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	250 000,00	250 000,00	0,00
2138	Autres constructions	0,00	0,00	250 000,00	250 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-250 000,00
---	--------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 123 (1)
LIBELLE : 123-Travaux zone Val Suran

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	40 000,00	b 40 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	40 000,00	40 000,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	0,00	0,00	40 000,00	40 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-40 000,00
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 124 (1)
LIBELLE : 124-Travaux Chapelle d'Arinthod

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	300 000,00	b 300 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	300 000,00	300 000,00	0,00
2138	Autres constructions	0,00	0,00	300 000,00	300 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 300 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	300 000,00
13241	Subv. non transf. Communes du GFP	0,00	30 000,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	120 000,00
1341	D.E.T.R. non transférable	0,00	150 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 125 (1)
LIBELLE : 125-VOIRIE 2019

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	260 000,00	b 260 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	260 000,00	260 000,00	0,00
21751	Réseaux de voirie (mise à dispo)	0,00	0,00	260 000,00	260 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-260 000,00
---	--------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 126 (1)
LIBELLE : 126-Parking et chemin d'accès

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	69 600,00	b 69 600,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	69 600,00	69 600,00	0,00
21751	Réseaux de voirie (mise à dispo)	0,00	0,00	69 600,00	69 600,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 25 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	25 000,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	18 600,00
13241	Subv. non transf. Communes du GFP	0,00	6 400,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-44 600,00
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 18 (1)
LIBELLE : 18.MOBILIER TTES ECOLES

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		151 772,32	a 300,00	56 158,00	b 56 158,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	151 772,32	300,00	56 158,00	56 158,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21568	Autres matériels, outillages incendie	4 960,99	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	96 136,32	0,00	23 496,00	23 496,00	0,00
2184	Mobilier	28 903,61	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	21 771,40	300,00	32 662,00	32 662,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 16 295,00
13	Subventions d'investissement	0,00	16 295,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	11 295,00
13241	Subv. non transf. Communes du GFP	0,00	5 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-40 163,00
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 19 (1)
LIBELLE : 19-MATERIEL CC

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		60 727,92	a 5 900,00	5 000,00	b 5 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	60 727,92	5 900,00	5 000,00	5 000,00	0,00
21568	Autres matériels, outillages incendie	216,58	0,00	0,00	0,00	0,00
2181	Installat° générales, agencements	1 048,89	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	26 457,72	5 900,00	5 000,00	5 000,00	0,00
2184	Mobilier	9 025,91	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	23 978,82	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-10 900,00
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 21 (1)
LIBELLE : 21-FONDS DE LIVRES

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		188 061,20	a 900,00	14 000,00	b 14 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	188 061,20	900,00	14 000,00	14 000,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	188 061,20	900,00	14 000,00	14 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-14 900,00
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 40 (1)
LIBELLE : 40-MOBILIER MEDIATHEQUE

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		60 452,77	a 0,00	640,00	b 640,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	60 452,77	0,00	640,00	640,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	8 159,71	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	28 795,06	0,00	640,00	640,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	23 498,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b)	-640,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 68 (1)
LIBELLE : 68-GS ARINTHOD

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		3 171 805,49	a 0,00	5 000,00	b 5 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	136 654,19	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00
2111	Terrains nus	127 084,81	0,00	0,00	0,00	0,00
2118	Autres terrains	162,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	8 091,05	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00
21568	Autres matériels, outillages incendie	639,80	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	676,53	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	3 035 151,30	0,00	0,00	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	480 519,07	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	2 553 112,13	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	1 520,10	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00
13241	Subv. non transf. Communes du GFP	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00
1341	D.E.T.R. non transférable	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b)	-5 000,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 74 (1)
LIBELLE : 74-Matériel CLSH 2011

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		61 187,78	a 0,00	5 243,00	b 5 243,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	61 187,78	0,00	5 243,00	5 243,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	5 414,72	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	20 817,91	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	34 955,15	0,00	5 243,00	5 243,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-5 243,00
---	------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 84 (1)
LIBELLE : 84-Tous bâtiments

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		19 492,26	a 9 500,00	18 000,00	b 18 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	19 492,26	9 500,00	18 000,00	18 000,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	3 630,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2132	Immeubles de rapport	5 380,86	0,00	0,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	0,00	9 500,00	18 000,00	18 000,00	0,00
21751	Réseaux de voirie (mise à dispo)	10 481,40	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-27 500,00
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 86 (1)
LIBELLE : 86-Pic Oliferne

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		47 522,40	a 0,00	183 320,00	b 183 320,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	44 982,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	44 982,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	2 540,40	0,00	183 320,00	183 320,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	183 320,00	183 320,00	0,00
2181	Installat° générales, agencements	2 540,40	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 138 388,00
13	Subventions d'investissement	0,00	138 388,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	138 388,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-44 932,00
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 87 (1)
LIBELLE : 87-Transfert ZA

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		33 640,29	a 0,00	35 000,00	b 35 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	33 640,29	0,00	35 000,00	35 000,00	0,00
2111	Terrains nus	2 092,90	0,00	35 000,00	35 000,00	0,00
2118	Autres terrains	6 656,64	0,00	0,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	24 890,75	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-35 000,00
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 88 (1)
LIBELLE : 88-Atelier R Marichy

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	2 500,00	b 2 500,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	2 500,00	2 500,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	2 500,00	2 500,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-2 500,00
---	------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 89 (1)
LIBELLE : 89-Fibre optique

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		245 545,00	a 10 000,00	300 000,00	b 300 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	245 545,00	10 000,00	300 000,00	300 000,00	0,00
204133	Subv. Dpt : Projet infrastructure	245 545,00	10 000,00	300 000,00	300 000,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 405 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	405 000,00
1641	Emprunts en euros	0,00	405 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	95 000,00
---	------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 90 (1)
LIBELLE : 90-Projet Territoire - Schéma Déplacement Doux

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		20 412,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	20 412,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	20 412,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 4 900,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	4 900,00	0,00
1331	D.E.T.R. transférable	4 900,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	4 900,00
---	-----------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 91 (1)
LIBELLE : 91-Aventure Jeux Montfleur

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 92 (1)
LIBELLE : 92-Revitalisation 2 bourgs

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		33 558,04	a 20 441,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	33 558,04	20 441,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	33 558,04	20 441,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 36 000,00	d 4 500,00
13	Subventions d'investissement	36 000,00	4 500,00
13241	Subv. non transf. Communes du GFP	0,00	4 500,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	18 000,00	0,00
1341	D.E.T.R. non transférable	18 000,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	20 059,00
---	------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 93 (1)
LIBELLE : 93-Batiments scolaires et periscolaires

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		36 443,90	a 0,00	18 430,00	b 18 430,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	36 443,90	0,00	18 430,00	18 430,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	34 161,50	0,00	18 430,00	18 430,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	2 282,40	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-18 430,00
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 94 (1)
LIBELLE : 94-Site Internet

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		19 227,12	a 772,00	300,00	b 300,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	19 227,12	772,00	300,00	300,00	0,00
2181	Installat° générales, agencements	19 227,12	772,00	300,00	300,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-1 072,00
---	------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 95 (1)
LIBELLE : 95-PLUI

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		23 730,44	a 20 000,00	103 000,00	b 103 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	23 730,44	20 000,00	103 000,00	103 000,00	0,00
202	Frais réalisat° documents urbanisme	23 730,44	20 000,00	103 000,00	103 000,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 50 000,00	d 30 000,00
13	Subventions d'investissement	50 000,00	30 000,00
1341	D.E.T.R. non transférable	50 000,00	30 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-43 000,00
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 96 (1)
LIBELLE : 96-TIERS LIEUX

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		72 414,18	a 20 000,00	1 725 000,00	b 1 725 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	72 414,18	20 000,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	72 414,18	20 000,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	1 725 000,00	1 725 000,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	1 550 000,00	1 550 000,00	0,00
2138	Autres constructions	0,00	0,00	165 000,00	165 000,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 20 000,00	d 1 756 000,00
13	Subventions d'investissement	20 000,00	1 241 500,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	840 350,00
13241	Subv. non transf. Communes du GFP	0,00	15 000,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	20 000,00	41 000,00
1341	D.E.T.R. non transférable	0,00	345 150,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	514 500,00
1641	Emprunts en euros	0,00	514 500,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b)	31 000,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 97 (1)
LIBELLE : 97-Eau potable

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 98 (1)
LIBELLE : 98-Etude Coiselet

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 99 (1)
LIBELLE : 99-Antenne OT Arinthod

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		87 640,59	a 10 000,00	790 000,00	b 790 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	281,08	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	281,08	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	87 359,51	10 000,00	790 000,00	790 000,00	0,00
2138	Autres constructions	84 364,18	10 000,00	790 000,00	790 000,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	653,60	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	2 281,75	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	59,98	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 800 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	320 000,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	320 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	480 000,00
1641	Emprunts en euros	0,00	480 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A2.1

A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					6 828 852,74									
1641 Emprunts en euros (total)					6 549 500,00									
0 016 554	CAF JURA	23/09/2009		23/09/2010	24 000,00	F		0,000	0,000		A	X Echéance constante		F-6
070138	CREDIT FONCIER	03/01/2012		11/04/2012	550 000,00	F		4,909	5,005		T	P		A-1
070219	Banque de Financement Trésorerie	29/06/2007		15/05/2008	500 000,00	V		4,145	1,891		A	P		A-1
07106213	Banque de Financement Trésorerie	27/07/2007		15/11/2007	1 500 000,00	F		3,810	3,214		A	X Echéance progressive		A-1
08711303	Etablissement BPFC ARINTHOD	16/09/2009		16/12/2009	740 000,00	V		2,000	2,033		T	X Echéance constante		A-1
3083392W	Etablissement BPFC ARINTHOD	02/11/2015		10/02/2016	120 000,00	F		1,590	1,599		T	X Echéance constante		A-1
55015259632	CREDIT FONCIER	22/07/2014		25/11/2014	1 400 000,00	F		2,850	3,177		T	X Echéance constante		A-1
56025793376	CREDIT AGRICOLE	10/06/2004		05/06/2005	600 000,00	F		3,400	2,767		A	X Echéance constante		A-1
BFT 060328	CREDIT AGRICOLE	25/02/2009		25/05/2010	505 000,00	F		2,380	2,436		T	X Echéance constante		A-1
MPH274108 / 0292866	Crédit Agricole - corporate & investissement bank	15/09/2012		15/09/2013	413 500,00	F		2,010	3,017		A	X Echéance progressive		A-1
	CREDIT LOCAL DE FRANCE	23/08/2004		01/10/2005	197 000,00	F		2,284	2,102		A	X Echéance progressive		A-1
1643 Emprunts en devises (total)					279 352,74									
MPH274104 / 0292862	CREDIT LOCAL DE FRANCE	03/08/2005		01/01/2006	279 352,74	R		2,240	1,884		T	X Echéance constante		A-1
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									

CTE PETITE MONTAGNE - Budget Principal 050 - BP - 2019

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					6 828 852,74									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		4 317 529,04					322 691,04	129 175,33	0,00	22 055,23
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		4 283 161,88					304 273,44	128 930,22	0,00	21 965,18
0 016 554		0,00	F-6	2 400,00	0,67	F		0,000	2 400,00	0,00	0,00	0,00
070138		0,00	A-1	419 430,80	13,00	F		5,005	23 199,40	20 117,70	0,00	4 347,40
070219		0,00	A-1	296 512,35	9,33	V		1,891	24 884,53	6 434,32	0,00	3 730,38
07106213		0,00	A-1	1 181 205,44	21,83	F		3,214	34 463,39	45 003,93	0,00	5 625,95
07106213		0,00	A-1	434 147,42	10,67	V		2,033	36 544,19	8 439,04	0,00	0,00
08711303		0,00	A-1	98 228,95	11,83	F		1,599	7 490,40	1 517,32	0,00	204,39
3083392W		0,00	A-1	1 061 843,34	10,58	F		3,177	85 675,26	29 352,30	0,00	2 782,08
55015259632		0,00	A-1	201 857,27	5,42	F		2,767	30 894,70	6 863,15	0,00	3 344,31
56025793376		0,00	A-1	361 234,94	16,08	F		2,436	19 213,54	6 609,90	0,00	825,16
BFT 060328		0,00	A-1	210 280,00	7,67	F		3,017	23 486,66	4 226,63	0,00	1 105,51
MPH274108 / 0292866		0,00	A-1	16 021,37	0,75	F		2,102	16 021,37	365,93	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		34 367,16					18 417,60	245,11	0,00	90,05
MPH274104 / 0292862		0,00	A-1	34 367,16	1,75	R		1,884	18 417,60	245,11	0,00	90,05
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

CTE PETITE MONTAGNE - Budget Principal 050 - BP - 2019

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		4 317 529,04					322 691,04	129 175,33	0,00	22 055,23

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
	CAF JURA	24 000,00	2 400,00	6	10,00				0,00		0,000	0,00	0,00	0,06
TOTAL (F)		24 000,00	2 400,00						0,00			0,00	0,00	0,06
TOTAL GENERAL		24 000,00	2 400,00						0,00			0,00	0,00	0,06

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A2.4

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (<i>cap</i>) ou encadré (<i>tunnel</i>)	Nombre de produits	11	0	0	0	0	
	% de l'encours	99,96	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	4 315 129,04	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (<i>swaption</i>)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						1
	% de l'encours						0,06
	Montant en euros						2 400,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	A2.6

A2.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires</u> (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A2.7

A2.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		343 000,00	I 343 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		328 000,00	328 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	328 000,00	328 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		15 000,00	15 000,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	15 000,00	15 000,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	343 000,00	236 013,00	810 747,00	1 389 760,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		1 352 797,00	III 1 352 797,00
Ressources propres externes de l'année (a)		8 480,00	8 480,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
276341	Créance Communes du GFP	8 480,00	8 480,00
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		1 344 317,00	1 344 317,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	35 033,45	35 033,45
2804132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	7 134,42	7 134,42
2804133	Subv. Dpt : Projet infrastructure	16 369,67	16 369,67
28041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	1 222,21	1 222,21
28041512	GFP rat : Bâtiments, installations	895,27	895,27
280421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00
2804421	Sub nat privé - Biens mob, mat, études	145,09	145,09
281312	Bâtiments scolaires	809,11	809,11
28132	Immeubles de rapport	25 148,47	25 148,47
281568	Autres matériels, outillages incendie	254,06	254,06
28158	Autres installat°, matériel et outillage	3 640,28	3 640,28
28181	Installations générales, aménagt divers	20 740,53	20 740,53
28182	Matériel de transport	3 439,75	3 439,75
28183	Matériel de bureau et informatique	12 970,92	12 970,92
28184	Mobilier	17 388,25	17 388,25
28188	Autres immo. corporelles	31 842,52	31 842,52
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	62 500,00	62 500,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	1 104 783,00	1 104 783,00

Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
---------------------------------	---	-----------------------------------	--------------------------	-------------

Total ressources propres disponibles	1 352 797,00	246 254,00	0,00	800 505,00	2 399 556,00
---	---------------------	-------------------	-------------	-------------------	---------------------

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	1 389 760,00
Ressources propres disponibles	IV	2 399 556,00
Solde	V = IV – II (6)	1 009 796,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	A7.2.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		0,00
Dotations et participations reçues		0,00
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Si la commune ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.

(4) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	A7.2.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

A7.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Acquisitions d'immobilisations	0,00
	Opérations d'équipement (1 ligne par opération)	
	Autres dépenses éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	
020	Dépenses imprévues	0,00
	Total des dépenses réelles	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

A7.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Souscription d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Dotations et subventions reçues	0,00
	Autres recettes éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
	Total des recettes réelles	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement (3)	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A8

A8 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A9

A9 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération : 45802		Intitulé de l'opération : Travaux voirie 2015		Date de la délibération : 14/04/2015	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	7 654,25	0,00	0,00	0,00	
458102 (5)	7 654,25	0,00	0,00	0,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a – c)	7 654,25	0,00	0,00	0,00	
RECETTES (b)	7 654,25	0,00	0,00	0,00	
Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	
040 Financement par le mandataire	7 654,25	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	
458202 Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	7 654,25	0,00	0,00	0,00	

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	B1.1

B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00											0,00	0,00
TOTAL GENERAL					0,00	0,00											0,00	0,00

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.3

B1.3 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B1.4

B1.4 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.5

B1.5 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
	8018 Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.6

B1.6 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)				0,00	0,00	0,00
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.7

B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

(Article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT					
FONCTIONNEMENT					

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	B3

B3 – ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

TOTAL Reste à employer au 01/01/N :		0,00	
TOTAL Recettes	0,00	Total Dépenses	0,00
TOTAL Reste à employer au 31/12/N :		0,00	

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		7,00	1,63	8,63	0,00	0,00	0,00
ADJOINT	C	3,00	0,00	3,00	0,00	0,00	0,00
ATTACHE territorial	A	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
REDACTEUR	B	1,00	0,50	1,50	0,00	0,00	0,00
ajoint administratif ppal ,1e cl	C	0,00	0,63	0,63	0,00	0,00	0,00
attaché principal	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
rédacteur principal 1e cl	B	0,00	0,50	0,50	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		5,00	9,48	14,48	0,00	0,00	0,00
ADJOINT	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
INGENIEUR	A	0,00	0,85	0,85	0,00	0,00	0,00
adjoint Technique ppal 2ème classe	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
adjoint technique	C	3,00	8,14	11,14	0,00	0,00	0,00
technicien ppal 2ème classe	B	1,00	0,49	1,49	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		1,00	0,89	1,89	0,00	0,00	0,00
ATSEM 1er classe	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
ATSEM 2EME CLASSE	C	0,00	0,89	0,89	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
MAITRE NAGEUR	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
ADJOINT PATRIMOINE PP2 2ème classe	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
ASSISTANT CONSERVATION PATRIMOINE ppal 2e classe	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		8,00	7,68	15,68	0,00	0,00	0,00
ADJOINT animation	C	5,00	7,68	12,68	0,00	0,00	0,00

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
adjoint animation ppal 2e classe	C	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
animateur	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		24,00	19,68	43,68	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel.
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

- 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
- 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
- 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
- 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
- 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
- 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
- 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
- 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
- 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
- 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
- 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
- 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
- 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
- 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
- A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Détention d'une part du capital</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	C3.1

**C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU
L'ETABLISSEMENT**

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES PAR LA COMMUNE	C3.2

C3.2 – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES (1)

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3.3

C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	C3.4

C3.4 – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

IV – ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
Taxe d'habitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00			0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présents : 31

Nombre de suffrages exprimés : 31

VOTES :

Pour : 30

Contre : 0

Abstentions : 1

Date de convocation : 01/04/2019

Présenté par Le Président (1),

A Arinthod, le 09/04/2019

Le Président,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire

A Arinthod, le 09/04/2019

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

--	--

Certifié exécutoire par Le Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 16/04/2019, et de la publication le 16/04/2019

A Arinthod, le 16/04/2019

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Communautaire.

ETAT DES RESTES A REALISER EN INVESTISSEMENT EN DEPENSE

Objectif : CTE PETITE MONTAGNE

Budget : Budget Principal 050

2018

Envoyé en préfecture le 19/04/2019

Reçu en préfecture le 19/04/2019

Affiché le

ID : 039-200012060-20190409-BPRAR-BF



Compte	Montant prévu	Montant ordonnancé	Montant reste à réaliser
Compte non individualisé			3 200,00 €
165 - Dépôts et cautionnements reçus	4 080,00 €	822,11 €	3 200,00 €
Opération 105 - 105-Memoire de barrage 2018			10 000,00 €
2188 - Autres immobilisations corporelles	60 000,00 €	0,00 €	10 000,00 €
Opération 106 - 106-Voirie 2018			57 900,00 €
21751 - Réseaux de voirie	316 000,00 €	258 093,30 €	57 900,00 €
Opération 107 - 107-Eaux pluviales			13 700,00 €
21538 - Autres réseaux	73 884,00 €	60 142,94 €	13 700,00 €
Opération 108 - 108- médiathèque 2018			7 400,00 €
2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	15 000,00 €	7 523,40 €	7 400,00 €
Opération 111 - 111-Aire compostage			10 000,00 €
2118 - Autres terrains	25 000,00 €	0,00 €	10 000,00 €
Opération 112 - 112-PLU ST Julien Arinthod a terminer			36 000,00 €
202 - Frais réalisation documents urbanisme et numérisation cadastre	36 000,00 €	0,00 €	36 000,00 €
Opération 18 - 18.MOBILIER TTES ECOLES			300,00 €
2188 - Autres immobilisations corporelles	6 600,00 €	3 195,76 €	300,00 €
Opération 19 - 19-MATERIEL CC			5 900,00 €
2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	9 646,00 €	1 772,88 €	5 900,00 €
Opération 21 - 21-FONDS DE LIVRES			900,00 €
2188 - Autres immobilisations corporelles	14 100,00 €	13 198,17 €	900,00 €
Opération 84 - 84-Tous bâtiments			9 500,00 €
2138 - Autres constructions	13 000,00 €	0,00 €	9 500,00 €
Opération 89 - 89-Fibre optique			10 000,00 €
204133 - Départements - Projets d'infrastructures d'intérêt national	300 000,00 €	245 545,00 €	10 000,00 €
Opération 92 - 92-Revitalisation 2 bourgs			20 441,00 €
2031 - Frais d'études	53 501,00 €	33 060,00 €	20 441,00 €
Opération 94 - 94-Site Internet			772,00 €
2181 - Installations générales, agencements et aménagements divers	20 000,00 €	19 227,12 €	772,00 €
Opération 95 - 95-PLUI			20 000,00 €

ETAT DES RESTES A REALISER EN INVESTISSEMENT EN DEPENSE

Objectif : CTE PETITE MONTAGNE

Budget : Budget Principal 050

2018

	Montant prévu	Montant ordonnancé	Montant reste à réaliser
Compte			
202 - Frais réalisation documents urbanisme et numérisation	170 000,00 €	5 504,67 €	20 000,00 €
cadastre			20 000,00 €
ation 96 - 96-TIERS LIEUX			20 000,00 €
2031 - Frais d'études	122 100,00 €	72 120,00 €	10 000,00 €
ation 99 - 99-Antenne OT Arinthod			10 000,00 €
2138 - Autres constructions	190 000,00 €	3 314,64 €	
Total des dépenses	1 428 911,00 €	723 519,99 €	236 013,00 €



ETAT DES RESTES A REALISER EN INVESTISSEMENT EN RECETTE

16 avril 2019 09:02:28

Collectivité : CTE PETITE MONTAGNE

Budget : Budget Principal 050

2018

Compte	Montant prévu	Montant ordonnancé	Montant reste à réaliser
Opération non individualisée			246 254,00 €
024 - Produits de cessions	95 000,00 €	0,00 €	32 000,00 €
10222 - F.C.T.V.A.	71 884,00 €	52 556,67 €	8 784,00 €
1322 - Régions	4 000,00 €	42 553,99 €	4 000,00 €
13241 - Communes membres du GFP	179 300,00 €	93 964,80 €	61 490,00 €
13248 - Autres communes	59 000,00 €	0,00 €	25 000,00 €
1328 - Autres	254 248,00 €	0,00 €	38 000,00 €
1331 - Dotation d'équipement des territoires ruraux	4 900,00 €	0,00 €	4 900,00 €
1341 - Dotation d'équipement des territoires ruraux	107 900,00 €	0,00 €	68 000,00 €
165 - Dépôts et cautionnements reçus	4 080,00 €	851,40 €	4 080,00 €
Total des recettes	780 312,00 €	189 926,86 €	246 254,00 €



Convention attribuant une aide du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire

- F.N.A.D.T. -

Convention Interrégionale de Massif du Jura (Investissement) Programme 0112 (Aménagement du Territoire)

ENTRE

L'ETAT, représenté par le Préfet de la Région Bourgogne-Franche-Comté, préfet coordonnateur pour le Massif du Jura, d'une part,

ET

La Communauté de Communes Petite Montagne, représentée par son président, Monsieur Jean-Louis DELORME, d'autre part,

VU la loi n°95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire modifiée par la loi n°99-533 du 25 juin 1999 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire ;

VU la loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;

VU le décret n°2002-955 du 4 juillet 2002 relatif aux compétences interdépartementales et interrégionales des préfets et aux compétences des préfets coordonnateurs de massif, modifié par le décret n°2015-1689 du 17 décembre 2015 ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, modifié par le décret n°2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 ;

VU la circulaire du Premier Ministre du 9 novembre 2000 relative aux interventions du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire ;

VU la circulaire du Ministre délégué au budget et à la réforme budgétaire en date du 17 octobre 2003 relative aux modalités d'application du décret n°2002-955 du 4 juillet 2002 ;

VU la circulaire du Premier Ministre en date du 16 juin 2004 relative aux modalités d'application du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 ;

VU la Convention de Massif 2015-2020 signée le 3 juillet 2015 ;

VU la demande formulée par le titulaire le 15 mars 2018 accompagnée

VU la Conférence Interrégionale de Programmation du 7 juin 2018 ;

VU le rapport du commissaire à l'aménagement du massif jurassien ;

sur proposition du Secrétaire Général pour les Affaires Régionales

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET

Le titulaire s'engage avec la participation financière du FNADT (Convention Interrégionale de Massif du Jura) à réaliser une étude d'opportunité pour l'implantation d'un lieu unique à Arinthod : pôle entrepreneurial, espace numérique, culturel et social.

ARTICLE 2 : CONTENU DE L'ACTION - MISE EN ŒUVRE

Le projet repose sur le recrutement de prestataires extérieurs chargés de diagnostiquer les potentialités de développement du projet de lieu unique, notamment en termes d'activités économiques pertinentes, et d'en définir les contours.

ARTICLE 3 - DUREE DE L'ACTION

L'action se déroulera du 10/04/2018 au 31/12/2019, date limite pour l'acquittement des factures ou autres dépenses.

ARTICLE 4 - FINANCEMENT DE L'ACTION

Le titulaire évalue le coût total de l'action à 51 675 € HT selon l'annexe financière ci-jointe présentant le budget prévisionnel de l'action et détaillant les principaux postes de dépenses et de recettes (plan de financement).

Le montant de l'aide de l'Etat au titre du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire est fixé à 15 502,50 € soit 30 % du montant de la dépense éligible.

ARTICLE 5 - MODALITES DE PAIEMENT

Le versement de la subvention sera effectué sur justification de la réalisation de l'opération et de sa conformité au projet visé dans la présente décision.

Le titulaire s'engage à déposer un état récapitulatif qu'il certifie exact des dépenses réalisées conformément au programme retenu, accompagné des pièces justificatives et factures acquittées relatives à ces dépenses.

La subvention sera calculée dans la limite du montant prévisionnel sur production par le titulaire des justificatifs prévus à l'article 6 ci-après.

S'il est constaté un montant de dépenses inférieur au plan de financement prévisionnel, la subvention FNADT sera ajustée.

L'ordonnateur de la dépense est le préfet de la Région Bourgogne-Franche-Comté. Le comptable assignataire est le Directeur régional des finances publiques.

La dépense est imputée sur les crédits du programme 0112 (Aménagement du Territoire).

L'administration se libérera du montant de la participation financière et de la convention par mandat de paiement au compte ouvert au nom de :

Maître d'ouvrage : CC Petite Montagne
Domiciliation : Trésorerie Arinthod
Code banque : 30001
Code guichet : 00486
N° de compte : C3930000000 Clé RIB : 83

ARTICLE 6 - CONTROLE

Le suivi de la réalisation de l'action est assuré par le Commissariat à l'Aménagement du Massif du Jura, auquel le titulaire présentera un compte rendu technique et financier définitif.

Ce compte-rendu comportera un état détaillé des dépenses réalisées, certifié exact par le titulaire, et sera accompagné de tous justificatifs sous forme de factures ou autres.

Le logo fourni par le CGET (Commissariat de Massif du Jura) devra être apposé sur tout document ou sur tout équipement faisant l'objet de la présente subvention, en mentionnant que celui-ci a bénéficié de l'aide de l'Etat.

ARTICLE 7 - RESILIATION DE LA CONVENTION

Si pour une raison quelconque, le titulaire se trouvait empêché d'exécuter la mission qui lui a été confiée, celle-ci serait résiliée de plein droit quinze jours après l'envoi à l'administration d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

En cas de non exécution partielle ou totale dans les délais prévus, l'Etat se réserve le droit de mettre fin à l'aide et d'exiger le reversement partiel ou total des sommes reçues dans la présente convention.

Au cas où les contrôles prévus feraient apparaître que tout ou partie des sommes versées n'ont pas été utilisées ou ont été utilisées à des fins autres que celles prévues dans la présente convention, l'Etat exigera le reversement des sommes indûment perçues par le titulaire.

Fait à Besançon, le

Le titulaire,
(cachet et signature)

le préfet de la région
Bourgogne-Franche-Comté
Préfet coordonnateur
pour le Massif du Jura,



ANNEXE FINANCIERE

à la convention d'une subvention FNADT (Investissement)
 Convention Interrégionale de Massif du Jura
 Mesure 2.1
 Programme 0112 (Aménagement du Territoire)

Titulaire : CC Petite Montagne

Intitulé de l'opération :

Etude lieu unique Arinthod

DEPENSES ELIGIBLES		RECETTES		%
Prestation extérieure	51 675 €	Etat (FNADT Massif)	15 502,50 €	30 %
		Europe (LEADER)	25 837,50 €	50 %
		Maître d'ouvrage	10 335,00 €	20 %
TOTAL (HT)	51 675 €	TOTAL	51 675,00 €	

Le Titulaire,
 (cachet et signature)






Convention attribuant une aide du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire

- F.N.A.D.T. -

**Convention Interrégionale de Massif du Jura
(Investissement)
Programme 0112 (Aménagement du Territoire)**

ENTRE

L'ETAT, représenté par le Préfet de la Région Bourgogne-Franche-Comté, préfet coordonnateur pour le Massif du Jura, d'une part,

ET

La Communauté de communes de la Petite Montagne, représentée par son président, Monsieur Jean-Louis DELORME, d'autre part, ci-après dénommé « le titulaire »,

VU le décret n°2002-955 du 4 juillet 2002 relatif aux compétences interdépartementales et interrégionales des préfets et aux compétences des préfets coordonnateurs de massif, modifié par le décret n°2015-1689 du 17 décembre 2015 ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, modifié par le décret n°2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 ;

VU le décret n°2018-514 du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'Etat pour des projets d'investissement matériel ou immatériel ;

VU Convention de Massif 2015-2020 signée le 3 juillet 2015 ;

VU la demande formulée par le bénéficiaire le 14 mai 2018 accompagnée du dossier d'instruction ;

VU l'avis de la Conférence Interrégionale de Programmation du 16 octobre 2018 ;

VU le rapport du commissaire à l'aménagement du massif jurassien,

sur proposition du Secrétaire Général pour les Affaires Régionales

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET

Le titulaire s'engage avec la participation financière du FNADT (Convention Interrégionale de Massif du Jura) à organiser l'anniversaire des 50 ans de la mise en eaux du barrage de Vouglans en partenariat avec EDF et les Communautés de communes riveraines du lac.

ARTICLE 2 – CONTENU DE L'ACTION - MISE EN OEUVRE

Le projet comporte :

- L'organisation d'un évènement de type slow up autour du lac visant à promouvoir les mobilités douces,
- Le montage et la mise en œuvre d'une exposition itinérante et de conférences de sensibilisation aux énergies renouvelables.

ARTICLE 3 – DUREE DE L'ACTION

L'action se déroulera du 01/06/2018 au 31/12/2019, date limite pour l'acquittement des factures ou autres dépenses.

ARTICLE 4 – MODALITES DE FINANCEMENT

Le coût prévisionnel éligible de l'action est arrêté à 120 000 € TTC, selon l'annexe financière ci-jointe présentant le budget prévisionnel de l'action et détaillant les principaux postes de dépenses et de recettes (plan de financement).

Le montant maximum de l'aide de l'Etat au titre du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire est fixé à 42 000 €, correspondant à un taux de subvention de 35 % du coût prévisionnel éligible.

S'il est constaté un montant de dépenses inférieur à celui figurant au plan de financement prévisionnel, le montant de la subvention FNADT sera ajusté par application du taux de subvention au coût final de l'opération.

ARTICLE 5 – MODALITES DE VERSEMENT

Des acomptes pourront être versés sur demande du titulaire au fur et à mesure de l'avancement des travaux. Ils ne pourront excéder 80 % du montant prévisionnel de la subvention. Le titulaire s'engage à déposer, à l'appui de ses demandes de paiements d'acomptes, un état récapitulatif qu'il certifie exact des dépenses réalisées conformément au programme retenu, accompagné des pièces justificatives et factures acquittées relatives à ces dépenses.

Le solde sera calculé dans la limite du montant maximum prévisionnel de la subvention, déduction faite de l'avance et des acomptes versés sur production par le titulaire d'un compte rendu technique et financier définitif d'exécution de l'opération. Ce compte-rendu comportera une déclaration d'achèvement de l'opération, un décompte final des dépenses réellement effectuée, certifié exact par le titulaire, et sera accompagné de tous justificatifs sous forme de factures acquittées ou autres pièces comptables de valeur équivalente. Il comportera également la liste des aides publiques perçues et de leur montant respectif. Ces pièces devront être transmises dans un délai de 12 mois après la date prévisionnelle de fin d'opération visée à l'article 3.

L'ordonnateur de la dépense est le Préfet de la Région Bourgogne-Franche-Comté. Le comptable assignataire est la Directrice Régionale des Finances Publiques de Bourgogne-Franche-Comté.
La dépense est imputée sur les crédits du programme 0112 (Aménagement du Territoire).

L'administration se libérera du montant de la participation financière en application de la présente convention par mandat de paiement au compte ouvert au nom de :

Maître d'ouvrage : Communauté de communes de la Petite Montagne
Domiciliation : Trésorerie Arinthod
Code banque : 30001
Code guichet : 00486
N° de compte : C3930000000 Clé RIB : 83

ARTICLE 6 – SUIVI

Le bénéficiaire s'engage à informer régulièrement le Commissariat de massif du Jura de l'avancement de l'opération. A cet effet, il s'engage à respecter le calendrier relatif à la remontée des factures et autres justificatifs certifiés de dépenses.

En cas de modification, en cours de réalisation, du plan de financement de l'opération, le bénéficiaire s'engage à communiquer les éléments au Commissariat de massif du Jura pour que celui-ci puisse faire procéder à une programmation modificative de l'opération. Ces corrections feront l'objet d'un avenant à la présente convention.

En cas d'abandon de l'opération, le bénéficiaire s'engage à en informer le Commissariat de massif du Jura pour permettre la clôture de l'opération.

ARTICLE 7 – PUBLICITE

Le maître d'ouvrage indiquera de façon visible et explicite la participation de l'État à la réalisation de l'opération par une publicité comportant la mention « Opération soutenue par l'Etat – Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire » et le logo approprié.

ARTICLE 8 – REVERSEMENT – RESILIATION

En cas de non-respect des clauses de la présente convention et en particulier, en cas de non-exécution totale ou partielle de l'opération dans les délais fixés, du non-respect du délai prévisionnel d'achèvement de l'opération mentionné à l'article 3, de modification du plan de financement, d'un changement dans l'affectation de l'opération sans autorisation préalable, de l'utilisation des fonds non conforme à l'objet de la présente convention, de dépassement du montant des aides publiques, ou du refus de se soumettre aux contrôles, l'autorité de gestion pourra décider de mettre fin à l'aide et exiger le reversement partiel ou total des sommes versées.

Le bénéficiaire qui souhaite abandonner son projet peut demander la résiliation de la convention. Il s'engage à en informer le Commissariat de massif du Jura pour permettre la clôture de l'opération et il s'engage à procéder au reversement des sommes indûment perçues dans les plus brefs délais et au plus tard dans le mois qui suit la réception de la demande de reversement.

Dans les deux cas, la résiliation sera notifiée par courrier avec accusé de réception.

ARTICLE 9 – LITIGE

En cas de litige, le tribunal compétent sera le tribunal administratif de Dijon.

Fait à Besançon, le **31 OCT. 2018**

Le titulaire,
(cachet et signature)



Le Préfet de la Région
Bourgogne-Franche-Comté
Préfet coordonnateur
pour le Massif du Jura

Pour le Préfet de la région
Bourgogne-Franche-Comté
et par délégation
L'adjointe au secrétaire général
pour les affaires régionales

Nathalie DAUSSY

ANNEXE FINANCIERE

à la convention d'une subvention FNADT (Investissement)
 Convention Interrégionale de Massif du Jura
 Mesure 3.2

Programme 0112 (Aménagement du Territoire)

Bénéficiaire :

Communauté de communes de la Petite Montagne

Intitulé de l'opération :

Cinquantième anniversaire barrage de Vouglans

DEPENSES ELIGIBLES		RECETTES		%
Exposition	60 000 €	Etat (FNADT Massif)	42 000 €	35,00 %
Animations Slow up	30 000 €	Europe (LEADER)	30 000 €	25,00 %
Sécurité et logistique	15 000 €	Département du Jura	7 058 €	5,88 %
Communication	15 000 €	Communes	9 750 €	8,12 %
		Autofinancement	31 192 €	26,00 %
TOTAL HT	120 000,00 €	TOTAL	120 000,00 €	

Le titulaire,
 (cachet et signature)



PREFET DU JURA

MISSION DEVELOPPEMENT TERRITORIAL
BUREAU DES FINANCEMENTS ETAT/EUROPE

Référence : BFEE/2017

Arrêté n° : MDT_BFEE 2017 0424-004

ARRETE PORTANT ATTRIBUTION DE
SUBVENTION

AU TITRE DE LA

DOTATION D'EQUIPEMENT DES
TERRITOIRES RURAUX 2017

Communauté de communes de Petite
Montagne

LE PREFET DU JURA,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

Vu l'article 179 de la loi n°2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 créant la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu l'arrêté du 26 janvier 2006 relatif au contrôle financier des programmes et des services du ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire ;

Vu le décret n°2011-514 du 10 mai 2011 relatif aux dotations de l'État aux collectivités territoriales et à la péréquation des ressources fiscales des départements ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2334-32 à L 2334-39 et R 2334-19 à R 2334-35 ;

Vu les critères de répartition adoptés par la commission d'élus réunie le 11 octobre 2016 fixant les catégories d'opérations prioritaires ;

Vu les dossiers de demande de subvention présentés par les collectivités éligibles à la dotation d'équipement des territoires ruraux ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture du Jura ;

ARRETE

Article 1er : Il est accordé à la **communauté de communes de Petite Montagne**, sur le programme 119 du budget du Ministère de l'Intérieur, une subvention pour l'étude de programmation – revitalisation.

- Montant des travaux subventionnables HT : 45 000,00 €
- Taux de subvention : 40 %
- Montant de la subvention : 18 000,00 €

.../...

Le montant définitif de la subvention sera calculé en appliquant à la dépense réelle hors taxe dans la limite du montant prévisionnel de la subvention le taux mentionné ci-dessus.

Article 2 : Le bénéficiaire devra informer le préfet de la date de commencement de l'opération.

Si, à l'expiration d'un délai de deux ans à compter de la notification de la subvention, l'opération n'a reçu aucun commencement d'exécution, la décision attributive deviendra caduque.

Article 3 : Lorsque le bénéficiaire de la subvention n'a pas déclaré l'achèvement de l'opération dans un délai de quatre ans à compter de la date de déclaration du début d'exécution, celle-ci est considérée comme terminée. Le préfet liquide l'opération. Aucune demande de paiement de la part du bénéficiaire ne peut intervenir après l'expiration de ce délai.

Article 4 : Le paiement de la subvention interviendra en fonction de l'avancement de l'opération :

- une avance représentant 30 % du montant prévisionnel est versée au vu du document informant le préfet du commencement d'exécution de l'opération.
- des acomptes, n'excédant pas au total 80 % du montant prévisionnel de la subvention, peuvent être versés en fonction de l'avancement de l'opération, au vu des pièces justificatives des paiements effectués accompagnées d'un état récapitulatif détaillé, certifié par le maire ou le président de l'EPCI et par le comptable public de la commune ou de l'EPCI (transmission par voie postale).
- le solde de la subvention est versé après transmission, par voie postale, des justificatifs suivants :
 - ▶ des factures acquittées accompagnées d'un tableau récapitulatif détaillé, certifié par le maire ou le président de l'EPCI. L'état récapitulatif peut se présenter sous la forme d'une liste de mandats de paiement dont le règlement est certifié par le comptable public de la commune ou de l'EPCI.
 - ▶ d'un certificat signé par le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale attestant l'achèvement de l'opération ainsi que la conformité de ses caractéristiques par rapport à l'arrêté attributif et mentionnant le coût final de l'opération ainsi que ses modalités définitives de financement (modèle joint au présent arrêté).

Les sommes seront versées au compte ouvert au nom de chaque collectivité. L'ordonnateur secondaire est le Préfet du Jura ; le comptable assignataire est le Directeur Régional des Finances Publiques.

Article 5 : Un reversement total ou partiel de la présente subvention interviendra dans les trois cas suivants :

- modification sans autorisation de l'affectation de l'investissement subventionné
- dépassement du plafond de 80% prévu pour le cumul des aides publiques
- non réalisation de l'opération dans le délai de 4 ans prévu pour l'achèvement de l'opération

Article 6 : Le Secrétaire Général de la Préfecture du Jura et le Directeur Régional des Finances Publiques, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lons-le-Saunier, le 24 AVR. 2017

Le Préfet,

Richard VIGNON

CONVENTION

relative à l'exécution de travaux d'investissement de voirie 2018

Définition des modalités de financement des travaux
Entre la Communauté de Communes Petite Montagne et la Commune
de Saint Hymetière Sur Valouse

Entre la Communauté de Communes Petite Montagne représentée par son Président, Monsieur Jean-Louis DELORME agissant en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire en date du 04 avril 2013

Et la Commune de Saint Hymetière Sur Valouse représentée par son Maire Jean Yves BUCHOT, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du fixant les modalités de règlement

Vu l'arrêté en date du 20 décembre 2007 de Monsieur le Préfet du Jura autorisant la fusion des Communautés de Communes Valous'Ain et Val Suran - Petite Montagne.

Vu le paragraphe des statuts "4-4 Voirie" alinéa "d" et le règlement de voirie joint rappelant les fonds de concours.

Compte tenu des articles L.5214-16-1 de la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés locales et responsabilités locales, il a été convenu ce qui suit :

Article 1 :

La Communauté de Communes Petite Montagne, a réalisé des travaux de voirie sur la Commune de Saint Hymetière Sur Valouse sur l'année 2018 pour la somme de :
Rue des Genevriers

72 000,00
€ HT FCTVA

Article 2 :

La Commune s'engage à régler dès réalisation des travaux la somme de
36 000,00 € à la Communauté de Communes.

Article 3 :

Le plan de financement des travaux s'établit comme suit :

Travaux 2018

Dépenses HT FCTVA	72 000,00 €
Part Commune 50 % du HT	36 000,00 €

Etabli en deux exemplaires à Arinthod le 12 décembre 2018

Le Président
Jean-Louis DELORME

Le Maire
BUCHOT Jean Yves





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU JURA

Envoyé en préfecture le 19/04/2019

Reçu en préfecture le 19/04/2019

Affiché le

ID : 039-200012060-20190409-BPNOTIFRECETTES-BF

CO

03 AOUT 2018

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
PETITE MONTAGNE

Lons-le-Saunier, le **26 JUIL. 2018**

BUREAU DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES
ET DE L'APPUI TERRITORIAL

BUREAU D'APPUI TERRITORIAL ET FINANCIER

Affaire suivie par :
Stéphane GLÉNADEL

☎ 03.84.86.86.14

stephane.glenadel@jura.gouv.fr

Anne-Sophie CHRÉTIEN

☎ 03.84.86.86.22

anne-sophie.chretien@jura.gouv.fr

Le Préfet du Jura

à

la communauté de communes Petite Montagne

Objet : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) - 2018

J'ai le plaisir de vous informer qu'une suite favorable a été réservée à votre demande de dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2018 pour le projet suivant : l'élaboration du PLUI.

Montant HT des travaux éligibles : **364 500,00 €**

Taux de subvention : **50 %**

Montant de la subvention accordée : **182 250 €**

Vous trouverez ci-joint, l'arrêté attributif de subvention.

Le montant définitif de la subvention sera calculé en appliquant le taux mentionné ci-dessus à la dépense réelle hors taxe dans la limite du montant prévisionnel. Aucune demande de réévaluation ne pourra être prise en compte.

Par ailleurs, j'attire votre attention sur la nécessité d'informer mes services, le plus en amont possible, de l'état d'avancement de votre projet (retards, modification de prix...).

D'autre part, je vous informe de la nécessité de prévenir mes services du démarrage des travaux. Vous trouverez donc ci-joint une fiche de déclaration de commencement d'exécution à retourner dûment complétée.

Le Préfet,

Richard VIGNON

NOTIFICATION D'AIDE REGIONALE
ACCUSE DE RECEPTION

Envoyé en préfecture le 19/04/2019

Reçu en préfecture le 19/04/2019

Affiché le

Beser
Levrault

ID : 039-200012060-20190409-BPNOTIFRECETTES-BF

Identification

Région Bourgogne-Franche-Comté
4, square Castan CS 51857
25 031 Besançon Cedex

Services Développement Territorial
Tél. : 03.81.61.64.49
Fax. : 03.81.83.12.92

Commission permanente du 20/10/2017

Bénéficiaire de l'aide

Communauté de communes Petite Montagne

Objet de l'aide

Réalisation d'un schéma directeur de déplacements doux dans le cadre du Contrat d'Aménagement et de Développement Durable du Pays Lédonien

Montant de l'aide

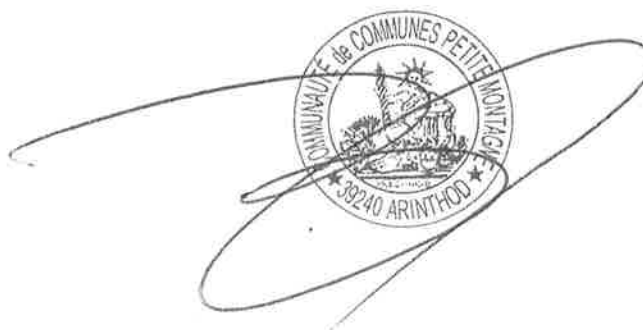
4 000 €

Accusé de réception

Le bénéficiaire de l'aide certifie avoir reçu la lettre de notification et ses annexes le

... 15/12/2017 ...

A Arinthod, le 15/12/17



**Communauté de communes PETITE MONTAGNE
39 240 ARINTHOD**

DECISION 1 du 29 janvier 2019

DECISION 1 -2019.01.29

Domaine : Gestion du patrimoine

**Location d'un logement de la communauté de communes situé à ARINTHOD
Résiliation du bail de location
Remboursement caution au profit de Monsieur Claude RENAUD**

Le Président de la communauté de communes Petite Montagne

VU la loi du 31 décembre 1970

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Communautaire du 20 mai 2014, portant pouvoirs et délégation à Monsieur Jean-Louis DELORME, Président de la Communauté de Communes Petite Montagne, en matière de location

CONSIDERANT le bail de location d'un logement situé 1 Place de la Poste 39240 ARINTHOD, établi le 29 juin 2012 au profit de Monsieur Claude RENAUD

CONSIDERANT la demande du locataire sollicitant la résiliation du bail pour raisons médicales du 04 janvier 2019

CONSIDERANT la date d'effet de la résiliation du bail de location au 04 février 2019

CONSIDERANT l'état des lieux dressé de manière contradictoire le 28 janvier 2019

DECIDE

ARTICLE 1^{er} : de fixer la date de résiliation du bail de location d'un logement situé 1 Place de la Poste 39240 ARINTHOD au profit de Monsieur Claude RENAUD le 04 février 2019 inclus.

ARTICLE 2nd : de préciser que le loyer du mois de février 2019 de Monsieur Claude RENAUD est de 57.68 € (cinquante-sept euros soixante-huit centimes) correspondant 4/30 du loyer mensuel (432.64 €).

ARTICLE 3^{ème} : de rembourser intégralement le dépôt de garantie versé à l'entrée des lieux par Monsieur Claude RENAUD à Monsieur Claude RENAUD soit la somme de 407.39 € (quatre cent sept euros trente-neuf centimes).

ARTICLE 4^{ème} : Une copie du présent arrêté sera adressé à :

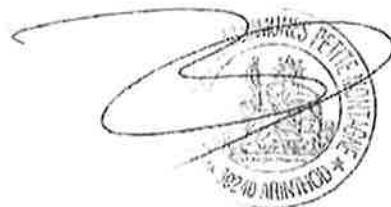
- M. le Préfet

- M. le Trésorier, comptable de la collectivité

A ARINTHOD, le 29 janvier 2019
Le Président,
Jean-Louis DELORME

Transmis en préfecture le 29 janvier 2019

Affiché le 29 janvier 2019



Envoyé en préfecture le 19/04/2019

Reçu en préfecture le 19/04/2019

Affiché le

Reçu en préfecture le 12/02/2019

ID : 039-200012060-20190409-BPNOTIFRECETTES-BF

ID : 039-200012060-20190211-AR20190211-AR

**Communauté de communes PETITE MONTAGNE
39 240 ARINTHOD**

DECISION 1 du 11 février 2019

DECISION 1 -2019.02.11

Domaine : Gestion du patrimoine

**Location d'un logement de la communauté de communes situé à AROMAS
Résiliation du bail de location
Remboursement caution au profit de M. Ludovic BRANCHE et Mme Sabrina NOEL**

Le Président de la communauté de communes Petite Montagne

VU la loi du 31 décembre 1970

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Communautaire du 20 mai 2014, portant pouvoirs et délégation à Monsieur Jean-Louis DELORME, Président de la Communauté de Communes Petite Montagne, en matière de location

CONSIDERANT le bail de location d'un logement situé à AROMAS établi le 04 décembre 2014 au profit de Monsieur Ludovic BRANCHE et Madame Sabrina NOEL

CONSIDERANT la demande du locataire sollicitant la résiliation du bail pour raisons professionnelle du 29 décembre 2018

CONSIDERANT la date d'effet de la résiliation du bail de location au 31 janvier 2019

CONSIDERANT l'état des lieux dressé de manière contradictoire le 01 février 2019

DECIDE

ARTICLE 1^{er} : de fixer la date de résiliation du bail de location d'un logement situé à AROMAS au profit de Monsieur Ludovic BRANCHE et Madame Sabrina NOEL le 31 janvier 2019 inclus.

ARTICLE 2^{ème} : de rembourser intégralement le dépôt de garantie versé à l'entrée des lieux par Monsieur Ludovic BRANCHE et Madame Sabrina NOEL à ces personnes soit la somme de 420.00 € (quatre cent vingt euros).

ARTICLE 3^{ème} : Une copie du présent arrêté sera adressé à :

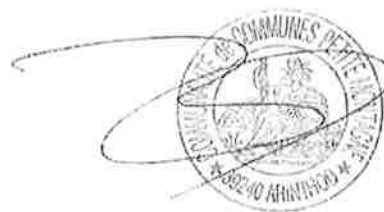
- M. le Préfet
- M. le Trésorier, comptable de la collectivité

A ARINTHOD, le 11 février 2019

Le Président,
Jean-Louis DELORME

Transmis en préfecture le 12 février 2019

Affiché le 11 février 2019





Commune de
Valzin en petite montagne

CONVENTION

relative à l'exécution de travaux d'investissement sur le réseau d'eaux pluviales

Définition des modalités de financement des travaux

Entre la Communauté de Communes Petite Montagne et la Commune de Valzin

Entre la Communauté de Communes Petite Montagne représentée par son Président, Monsieur Jean-Louis DELORME agissant en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire en date du 21 septembre 2017

Et la Commune de Valzin représentée par son Maire Gérard CHARRIERE, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 28/02/2019 fixant les modalités de règlement

Vu l'arrêté en date du 20 décembre 2007 de Monsieur le Préfet du Jura autorisant la fusion des Communautés de Communes Valous'Ain et Val Suran - Petite Montagne.

Considérant que la Communauté de Communes Petite Montagne est seule compétante en matière d'eaux pluviales urbanisées,

Compte tenu des articles L.5215 16 du CGCT modifiés par les articles de la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés locales et responsabilités locales, il a été convenu ce qui suit :

Article 1 :

La Communauté de Communes Petite Montagne, a réalisé des travaux sur le réseau d'eaux pluviales sur la Commune de Valzin pour l'année 2018 pour la somme de :

2 638,66 € HT FCTVA

Agea - Sarl Roulin 2 638,66 € HT FCTVA

Article 2 :

La Commune s'engage à régler dès réalisation des travaux la somme de

1 319,33 € à la Communauté de Communes.

Article 3 :

Le plan de financement des travaux s'établit comme suit :

Travaux 2018

Dépenses HT FCTVA 2 638,66 €

Part Commune 50 % du HT 1 319,33 €

Etabli en deux exemplaires à Arinthod le 29 janvier 2019

Le Président
Jean-Louis DELORME

Le Maire
Gérard CHARRIERE





Commune de
Valzin en petite montagne

CONVENTION

relative à l'exécution de travaux d'investissement sur le réseau d'eaux pluviales

Définition des modalités de financement des travaux

Entre la Communauté de Communes Petite Montagne et la Commune de Valzin

Entre la Communauté de Communes Petite Montagne représentée par son Président, Monsieur Jean-Louis DELORME agissant en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire en date du 21 septembre 2017

Et la Commune de Valzin représentée par son Maire Gérard CHARRIERE, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 28/02/2019 fixant les modalités de règlement

Vu l'arrêté en date du 20 décembre 2007 de Monsieur le Préfet du Jura autorisant la fusion des Communautés de Communes Valous'Ain et Val Suran - Petite Montagne.

Considérant que la Communauté de Communes Petite Montagne est seule compétante en matière d'eaux pluviales urbanisées,

Compte tenu des articles L.5215 16 du CGCT modifiés par les articles de la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés locales et responsabilités locales, il a été convenu ce qui suit :

Article 1 :

La Communauté de Communes Petite Montagne, a réalisé des travaux sur le réseau d'eaux pluviales sur la Commune de Valzin pour l'année 2018 pour la somme de :

2 638,66 € HT FCTVA

Agea - Sarl Roulin 2 638,66 € HT FCTVA

Article 2 :

La Commune s'engage à régler dès réalisation des travaux la somme de

1 319,33 € à la Communauté de Communes.

Article 3 :

Le plan de financement des travaux s'établit comme suit :

Travaux 2018

Dépenses HT FCTVA 2 638,66 €

Part Commune 50 % du HT 1 319,33 €

Etabli en deux exemplaires à Arinthod le 29 janvier 2019

Le Président
Jean-Louis DELORME

Le Maire
Gérard CHARRIERE



CONVENTION

relative à l'exécution de travaux d'investissement sur le réseau d'eaux pluviales

Définition des modalités de financement des travaux

Entre la Communauté de Communes Petite Montagne et la Commune de Cernon

Entre la Communauté de Communes Petite Montagne représentée par son Président, Monsieur Jean-Louis DELORME agissant en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire en date du 21 septembre 2017

Et la Commune de Cernon représentée par son Maire Bernard RUDE, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du fixant les modalités de règlement

Vu l'arrêté en date du 20 décembre 2007 de Monsieur le Préfet du Jura autorisant la fusion des Communautés de Communes Valous'Ain et Val Suran - Petite Montagne.

Considérant que la Communauté de Communes Petite Montagne est seule compétante en matière d'eaux pluviales urbanisées,

Compte tenu des articles L.5215 16 du CGCT modifiés par les articles de la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés locales et responsabilités locales, il a été convenu ce qui suit :

Article 1 :

La Communauté de Communes Petite Montagne, a réalisé des travaux sur le réseau d'eaux pluviales sur la Commune de Cernon pour l'année 2018 pour la somme de :

37 703,77 € HT FCTVA

Viremont - Martin Michel : 24 169,34 € HT FCTVA

Viremont - Martin Pierre Etienne : 13 534,43 € HT FCTVA

Article 2 :

La Commune s'engage à régler dès réalisation des travaux la somme de

18 851,89 € à la Communauté de Communes.

Article 3 :

Le plan de financement des travaux s'établit comme suit :

Travaux 2018

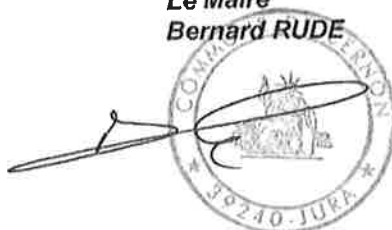
Dépenses HT FCTVA 37 703,77 €

Part Commune 50 % du HT 18 851,89 €

Etabli en deux exemplaires à Arinthod le 29 janvier 2019

Le Président
Jean-Louis DELORME

Le Maire
Bernard RUDE



Communauté de Communes Petite Montagne

39240 ARINTHOD

Séance du 10 avril 2018

Délibération 12.2018.04.10

Nombre de membres

En exercice 49
Présents : 30 Absents : 19
Qui ont pris part au vote 30
Pour 30 Contre : 0 Abstention : 0
Date de convocation 04/04/2018
Date d'affichage : 18/04/2018
Domaine Urbanisme

L'an deux mil dix-huit le dix du mois d'avril à 19 heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit dans ses statuts, à ARINTHOD sous la présidence de Monsieur Jean-Louis DELORME

PRESENTS : Pierre GILBERT, Jean-Charles GROSIDIER, Marie-Christine CHARBONNIER, Pascal GIROD, Jacques CALLAND, Jean-Louis DELORME, Isabelle BRANCHY, André REYDELLET, Denis RENAUD, Bernard RUDE, Jean-Yves BUCHOT, Jérôme BENOIT, Patrick ANDREY, Philippe LAMARD, Gérard CAILLON, Michel SOUSSIA Jean-Claude NEVERS représenté par son suppléant Michel CHAVANT, Rémy BUNOD, Maurice BESSARD, PAIN Michel, Jean-Louis BRIDE, Josiane CARRETIÉ, Michel BOUQUEROD, Claude ROZ, Gérard CHARRIERE, Thierry COMTE, Cyrille JOURNEAUX, Alain BORGES, Jacques GIRERD et Alain ECOIFFIER.

EXCUSES : Françoise GRAS, Cécile BESNIER-TRECOURT, Eric JACQUEMIN, Martine DUCLOS, Frédéric JACQUEMIN, Fabien BENACCHIO, Jean-Paul COULON, Jean-Claude NEVERS représenté par son suppléant Michel CHAVANT, Nicole VELON, Françoise DUBOCAGE et Frédéric BRIDE.

ABSENTS : Michel RAFFIN, Micheline REBREYEND-COLIN, Lionel BUFFAVAND, Pascal FEAU, Roland VUITTON, Stéphane JACQUEMIN, Patrick BARDET, Fabienne BOUVIER et Daniel DUVERNAY.

INVITE absente: Hélène PELISSARD.

SECRETAIRE DE SEANCE : Gérard CHARRIERE.

Objet : Droit de Préemption Urbain exercé sur la vente CARRETERO

VU la loi ALUR complétée par l'article L211-2, précisant que les EPCI à fiscalité propre sont compétents de plein droit, de façon automatique, en matière de droit de préemption urbain, dès lors qu'ils sont compétents en matière de PLU.

Vu les statuts de la Communauté de Communes Petite Montagne et notamment sa compétence « plan local d'urbanisme, documents d'urbanisme en tenant lieu, carte communale », au 1^{er} janvier 2017,

VU la déclaration d'intention d'aliéner n° 039.016.17.0018 de Maître Isabelle MEYNIAL-DESMARE, notaire en Arinthod, concernant la vente d'une maison sise au 20 rue de l'Hôpital à Arinthod (Jura), cadastrée Section G n° 237 d'une superficie de 2 a 25 ca, à concurrence de 30 500 Euros et d'un jardin situé au lieu-dit La Ville, cadastré à Arinthod section G n° 255, d'une superficie de 3 a 40 ca, à concurrence de 1 500 €, biens appartenant aux vendeurs suivants : Anne-Marie CARRETERO épouse DUPUIS, Fabrice CARRETERO, Joseph Maria CARRETERO, Angel CARRETERO, Christian Manuel CARRETERO,

Considérant que la mairie d'Arinthod a reçu cette déclaration d'aliéner le 7 mars 2018,

Considérant que les biens visés ci-dessus représentent une opération d'intérêt communal d'une commune membre de la Communauté de Communes,

Considérant que le droit de préempter revient à la Communauté de Communes Petite Montagne,

Considérant que le principe de spécialité n'empêche pas la communauté de préempter un bien, étant compétent en matière de préemption, si cette préemption est motivée par l'acquisition du bien en vue de sa cession à une commune compétente pour réaliser une opération communale qui entre dans le champ des actions ou opérations définies par l'article L.210-1 du Code de l'urbanisme, sachant que la motivation de la communauté doit bien viser le projet communal (note AMF du 23/09/2015)

Considérant les arguments qui viennent motiver l'exercice de cette préemption, pour le compte de la Commune d'Arinthod,

Le conseil communautaire, après débat, à l'unanimité,

PREND acte de la déclaration d'intention d'aliéner n° 039.016.17.0018 reçue par la mairie d'Arinthod, le 7 mars 2018,

PREND ACTE que la communauté de Communes peut préempter pour un projet d'intérêt communal puis céder le bien à la Commune intéressée,

PREND ACTE du projet de la commune d'Arinthod, qui impacte les biens mentionnés dans la-dite déclaration,

DECIDE d'exercer son droit de préemption urbain pour les biens ci-dessus, à savoir : une maison sise au 20 rue de l'Hôpital à Arinthod (Jura), cadastrée Section G n° 237 d'une superficie de 2 a 25 ca, à concurrence de 30 500 Euros et d'un jardin situé au lieu-dit La Ville, cadastré à Arinthod section G n° 255, d'une superficie de 3 a 40 ca, à concurrence de 1 500 €, biens appartenant aux vendeurs suivants : Anne-Marie CARRETERO épouse DUPUIS, Fabrice CARRETERO, Joseph Maria CARRETERO, Angel CARRETERO, Christian Manuel CARRETERO,

DECLARE que les raisons suivantes justifient et motivent l'exercice du droit de préemption :

1- Redynamiser le bourg-centre par une restructuration de l'existant, voire de démolition.
La démolition du bâtiment section G n° 237, ouvrira de nouvelles perspectives dans cette partie dense du bourg-centre

L'acquisition du jardin cadastré section G n° 255 revalorisera le circuit du sentier du patrimoine

2 – Aménagement d'un espace public, square

Assurer après la démolition du bâtiment existant, la réalisation d'un espace fonctionnel en face de la nouvelle mairie.

Face au monument aux morts, accentuer et matérialiser l'espace de recueillement

Répondre à un besoin de stationnement limité

Créer un espace paysager de qualité, dans le périmètre des monuments historiques et sur le sentier du patrimoine.

S'ENGAGE à acheter aux prix indiqués les biens mentionnés à la DIA n° 039.016.17.0018, soit un total de 32 000 €, commission comprise.

DECIDE de céder les biens suivants à la commune d'Arinthod, qui font l'objet d'un droit de préemption, à savoir : une maison sise au 20 rue de l'Hôpital à Arinthod (Jura), cadastrée Section G n° 237 d'une superficie de 2 a 25 ca, à concurrence de 30 500 Euros et d'un jardin situé au lieu-dit La Ville, cadastré à Arinthod section G n° 255, d'une superficie de 3 a 40 ca, à concurrence de 1 500 €, biens appartenant aux vendeurs suivants : Anne-Marie CARRETERO épouse DUPUIS, Fabrice CARRETERO, Joseph Maria CARRETERO, Angel CARRETERO, Christian Manuel CARRETERO,

DECIDE que les biens ci-dessus seront cédés à la commune d'Arinthod, pour un montant de 32 000 €, plus les frais engendrés par la préemption et la cession.

CHARGE Maître Isabelle DESMARE, notaire en Arinthod, de cette affaire, AUTORISE le Président ou Mr Gérard CHARRIERE, vice-président, à signer tous documents nécessaires.

Ainsi ont délibéré et ont signé les membres présents.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture du Jura le 04/05/2018
et publication ou notification du 04/05/2018

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président
Jean- Louis DELORME



PREFET DU JURA

MISSION DEVELOPPEMENT TERRITORIAL
BUREAU DES FINANCEMENTS ETAT/EUROPE

Référence : BFEE/2017

Arrêté n° : *NOT. BFEE 2017 04 24. 003*

ARRETE PORTANT ATTRIBUTION DE
SUBVENTION

AU TITRE DE LA

DOTATION D'EQUIPEMENT DES
TERRITOIRES RURAUX 2017

Communauté de communes de Petite
Montagne

LE PREFET DU JURA,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

Vu l'article 179 de la loi n°2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 créant la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu l'arrêté du 26 janvier 2006 relatif au contrôle financier des programmes et des services du ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire ;

Vu le décret n°2011-514 du 10 mai 2011 relatif aux dotations de l'Etat aux collectivités territoriales et à la péréquation des ressources fiscales des départements ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2334-32 à L 2334-39 et R 2334-19 à R 2334-35 ;

Vu les critères de répartition adoptés par la commission d'élus réunie le 11 octobre 2016 fixant les catégories d'opérations prioritaires ;

Vu les dossiers de demande de subvention présentés par les collectivités éligibles à la dotation d'équipement des territoires ruraux ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture du Jura ;

ARRETE

Article 1er : Il est accordé à la **communauté de communes de Petite Montagne**, sur le programme 119 du budget du Ministère de l'Intérieur, une subvention pour **l'élaboration du projet de territoire**.

- Montant des travaux subventionnables HT : **35 000,00 €**
- Taux de subvention : **50 %**
- Montant de la subvention : **17 500,00 €**

.../...

ETAT N° 1-B - ANNEE 2018

Dépenses réelles d'investissement

Année de réalisation 2018 - Période du 01/04/2018 au 30/06/2018

Compte et article	Libellé précis des opérations : travaux, achats, ...	Modalité de gestion du service : délégation de service public, régie, marché, ...	Destination du bien et utilisateur principal	N° et date du mandat	Montants	
					HT	TTC
202	95-PLUI			857 12/06/2018	1 080,00	1 080,00
2138	99-Antenne OT Arinthon			655 22/05/2018	1 005,24	1 005,24
2138	99-Antenne OT Arinthon			656 22/05/2018	663,00	663,00
21538	107-Eaux pluviales			856 12/06/2018	12 446,28	12 446,28
21538	107-Eaux pluviales			671 23/05/2018	942,00	942,00
21538	107-Eaux pluviales			672 23/05/2018	3 156,44	3 156,44
21538	107-Eaux pluviales			855 12/06/2018	1 718,10	1 718,10
21751	100-Voirie 2017			673 23/05/2018	2 082,00	2 082,00
21751	106-Voirie 2018			617 02/05/2018	829,20	829,20
2183	99-Antenne OT Arinthon			861 12/06/2018	653,60	653,60
2184	99-Antenne OT Arinthon			862 12/06/2018	2 281,75	2 281,75
2188	113-Signalétique ZA			674 23/05/2018	1 614,00	1 614,00
2188	18.MOBILIER TTES ECOLES			863 12/06/2018	174,00	174,00
2188	74-Matériel CLSH 2011			618 02/05/2018	490,99	490,99
TOTAL TTC (à reporter sur l'état consolidé Partie C)						29 660,00

Envoyé en préfecture le 19/04/2019

Reçu en préfecture le 19/04/2019

Affiché le

ID : 039-200012060-20190409-BPNOTIFRECETTES-BF

Berser
Levrault

ETAT N° 1-B - ANNEE 2018

Dépenses réelles d'investissement

Année de réalisation 2018 - Période du 01/07/2018 au 30/09/2018

Compte et article	Libellé précis des opérations : travaux, achats, ...	Modalité de gestion du service : délégation de service public, régie, marché, ...	Destination du bien et utilisateur principal	N° et date du mandat	Montants	
					HT	TTC
202	95-PLUI			1237 20/07/2018	2 880,00	2 880,00
2118	68-GS ARINTHOD			1233 18/07/2018	90,00	90,00
2138	99-Antenne OT Arinthod			1216 18/07/2018	1 646,40	1 646,40
21538	107-Eaux pluviales			1325 07/08/2018	3 576,00	3 576,00
21538	107-Eaux pluviales			1326 07/08/2018	3 744,00	3 744,00
21538	107-Eaux pluviales			1349 14/08/2018	28 912,08	28 912,08
21751	106-Voirie 2018			1236 18/07/2018	3 360,00	3 360,00
21751	106-Voirie 2018			1234 18/07/2018	6 825,18	6 825,18
21751	106-Voirie 2018			1327 07/08/2018	8 238,00	8 238,00
21751	106-Voirie 2018			1235 18/07/2018	139 129,86	139 129,86
2181	91-Aventure Jeux Montfleury			1218 18/07/2018	664,80	664,80
2181	94-Site Internet			1328 07/08/2018	7 945,73	7 945,73
2182	110-Véhicule 2018			975 09/07/2018	14 361,76	14 361,76
2183	18.MOBILIER TTES ECOLES			1330 07/08/2018	5 191,48	5 191,48
2183	19-MATERIEL CC			1221 18/07/2018	1 236,00	1 236,00
2183	19-MATERIEL CC			1068 13/07/2018	536,88	536,88
2183	40-MOBILIER MEDIATHEQUE			1219 18/07/2018	24,99	24,99
2183	74-Matériel CLSH 2011			1220 18/07/2018	107,71	107,71
2184	18.MOBILIER TTES ECOLES			1331 07/08/2018	324,87	324,87
2184	40-MOBILIER MEDIATHEQUE			1222 18/07/2018	603,56	603,56
2184	74-Matériel CLSH 2011			1069 13/07/2018	1 110,70	1 110,70
2188	18.MOBILIER TTES ECOLES			1224 18/07/2018	907,04	907,04

Envoyé en préfecture le 19/04/2019

Reçu en préfecture le 19/04/2019

Affiché le

ID 039-200012060-20190409-BPNOTIFRECETTES-BF

Berger Levrault

2018	Nom	Prénom	Grade	Lieu de travail	Nbre d'heures actuel hebdo	TRAITEMENT base indiciaire au 01/02/2019	prévision hausse du point 1% année 2019	Supplément familial mensuel de traitement	NBI	Indem. comp ensatrice hausse CSG	RIFSEEP - IFSE (part fixe)	Transfert primes- points	TRAITEMENT BRUT mensuel Agents	cotisations patronales	Brut + CP /mois	changement échelons =Xpoints x 5 € x Xmois	BP 2019	Envoyé en préfecture le 19/04/2019 Reçu en préfecture le 19/04/2019							
																		Affiché le				Berser Levrault			
ADMINISTRATIFS	BARRAUD	Cécile	Adjoint Anim° Pal 2e cl, 7e échelon	Coordinatrice ALSH	35	1 705,71 €	17,06 €	2,29 €		17,50 €	364,00 €	13,92 €	2 092,64 €	849,96 €	2 942,60 €		35 311,17 €	ID : 039-200012060-20190409-BPETATPERSONNEL-BF							
	CHARLET	Marylène	Répondable ressources humaines	ARINTHOD	17h30	1 190,25 €	11,90 €			11,49 €	242,50 €	11,58 €	1 444,56 €	597,78 €	2 042,34 €		24 508,11 €	1 162,69 €	CNR	2 910 €					
	DRAPIER	Auréli	adjoint administratif Pal 2e classe	ARINTHOD	35	1 616,68 €	16,17 €	73,79 €	46,86 €	16,90 €			1 770,40 €	816,67 €	2 587,07 €		31 044,80 €	1 402,36 €	CNR	0 €					
	MAGREAU D'ATTOMA	Carole	attaché territorial Agt dévelopt urba-économie	ARINTHOD	35	2 216,49 €	22,16 €			0,85 €	311,00 €		2 550,50 €	1 050,57 €	3 601,07 €		43 212,90 €	2 050,85 €	CDD 3 ans - IRC	3 732 €					
	THOUBILLON	Coline	rédacteur agent communication	ARINTHOD	17h30	845,83 €	8,46 €	36,90 €			50,00 €		941,19 €	382,44 €	1 323,63 €		15 883,54 €	750,67 €	CDD	600 €					
	THUILLIER	Laure	attaché territorial chargée mission tourisme	ARINTHOD	35h	1 897,84 €	18,98 €	2,29 €			116,00 €		2 035,11 €	839,59 €	2 874,70 €		34 496,38 €	1 639,26 €	CDD 1 an - IRC	1 392 €					
	VANCLEEN PUTTE	Auréli	adjoint administratif 2e échelon comptabilité	ARINTHOD	35	1 532,33 €	15,32 €						1 547,65 €	632,80 €	2 180,45 €		26 165,44 €	1 235,30 €	CDD - IRC	0 €					
	VINCENT	Josiane	Attaché principal 7e échelon	ARINTHOD	35	3 383,31 €	33,83 €		140,58 €	35,09 €	633,00 €	50,92 €	4 174,89 €	1 762,46 €	5 937,35 €		71 248,24 €	3 352,57 €	CNR	7 596 €					
	VIOLET	Eliane	Rédacteur Pal 1° cl. 5e éch.	ARINTHOD	35	2 179,00 €	21,79 €			20,63 €	276,00 €	23,17 €	2 474,25 €	997,39 €	3 471,64 €	760,00 €	42 419,68 €	2 014,30 €	CNR	3 312 €					
personnel mis à disposition	CLERC	Patricia	Adj Adm Pal 1ère Cl. 7e échelon	mise à dispo de VAL SURAN	22	1 222,38 €	12,22 €			25,34 €	180,00 €	8,75 €	1 431,19 €	561,62 €	1 992,81 €		23 913,77 €	1 161,35 €	CNR	2 160 €					
	VOISIN	Delphine	adjoint administratif	secrétaire de mairie à dispo AROMAS et CERNON	35	1 532,33 €	15,32 €	73,79 €					1 621,44 €	660,07 €	2 281,51 €		27 378,16 €	1 296,67 €	CDD - IRC	0 €					
Techniciens	CHAPRON	Chrystelle	adjoint technique Pal 1° classe 3e éch.	5 mois à TC hors congés maternité : janv,fev,mars,avr,sept	35 h	1 560,45 €	15,60 €	2,29 €		33,63 €	280,00 €	13,92 €	1 878,05 €	779,35 €	2 657,40 €		13 287,02 €	1 504,55 €	CNR	3 360 €					
		Chrystelle	adjoint technique Pal 1° classe 3e éch.	4 mois en congés mat. Du 01/05 au 30/08	35h												10 629,62 €								
		Chrystelle	adjoint technique Pal 1° classe 3e éch.	3mois à 1/2 tps congé parental oct,nov,déc.	17,50 h												3 986,11 €								
	Remplacement de Chrystelle		adjoint technique Pal 1° classe 3e éch.	5 mois à TC du 01/05 au 30/09 remp.congés mat. + congés sept	35h	1 560,45 €	15,60 €						1 576,05 €	700,00 €	2 276,05 €		11 380,27 €								
			adjoint technique Pal 1° classe 3e éch.	3 mois remplace, 1/2 tps de Chrystelle 01/10 au 31/12	17h30	1 560,45 €	15,60 €						788,03 €	350,00 €	1 138,03 €		3 414,08 €								
			adjoint technique Pal 1° classe 3e éch.	nvel emploi 3 mois 1/2 tps du 01/10 au 31/12	17h30	1 560,45 €	15,60 €						788,03 €	350,00 €	1 138,03 €		3 414,08 €								
	CZERNIECKI	Frédéric	Educateur APS pal 1° cl, 10e éch.	ARINTHOD	35h	2 666,35 €	26,66 €			22,74 €			2 715,75 €	1 303,13 €	4 018,88 €		48 226,60 €	2 142,90 €	CNR	0 €	maladie longue durée				
	LECLERC	Olivier	Adjoint Technique 2e Cl 8e échelon	ARINTHOD	35	1 761,95 €	17,62 €	2,29 €		17,20 €	280,00 €	13,92 €	2 065,14 €	874,65 €	2 939,79 €		35 277,47 €	1 647,29 €	CNR	3 360 €					
	PARSUS	Emilie	Technicien Pal 2e cl. 5e échelon	ARINTHOD	35h	1 827,55 €	18,28 €	2,29 €		17,31 €	279,65 €	23,17 €	2 121,91 €	917,60 €	3 039,51 €		36 474,07 €	1 710,04 €	CNR	3 356 €					
CULTURELS	BEAUVE	Nadine	Assistant Conserv° Pal 2e cl, 6e échelon	ARINTHOD	35	1 879,10 €	18,79 €			17,31 €	202,58 €	23,17 €	2 094,61 €	934,27 €	3 028,88 €		36 346,57 €	1 675,83 €	CNR	2 431 €					
	TOURNIER GUILLOT	Estelle	Adjoint Patrimoine Pal 2e cl. 4° échelon	ST-JULIEN	35	1 574,50 €	15,75 €			29,75 €	72,00 €	13,92 €	1 678,08 €	773,21 €	2 451,29 €	540,00 €	29 955,42 €	1 328,99 €	CNR	864 €					

[illegible]

GARNIER	Myriam	Animatrice	ALSH ARINTHOD	26,24 h	1 166,37 €	11,66 €			39,27 €			1 217,30 €	499,25 €	1 716,55 €		20 598,64 €		Envoyé en préfecture le 19/04/2019			
GRABOWSKI	Axel	apprenti	assainissement Arinthod	35h	927,96 €	9,28 €						937,24 €	50,14 €	987,38 €		11 848,56 €		Reçu en préfecture le 19/04/2019			
GUYOT	Françoise	adjoint d'animation	ALSH Thoirette	18,4h	803,10 €	8,03 €						811,13 €	331,63 €	1 142,76 €		13 713,13 €		Affiché le	Apprenti	0 €	Berser Levraut
JANOUD	Fanny	adjoint d'animation	alsh arinthod	35	1 527,64 €	15,28 €						1 542,92 €	630,86 €	2 173,78 €		26 085,32 €		ID : 039-200012060-20190409-BPETATPERSONNEL-BF			
JUILLARD	Stéphanie	adjoint d'animation	ALSH Thoirette	17,05	744,17 €	7,44 €			74,59 €			826,20 €	337,79 €	1 163,99 €		13 967,90 €					
LANZARINI	Sylvie	ATSEM Pal 1° cl. 4e échelon	Directrice ALSH AROMAS	35	1 780,69 €	17,81 €	2,29 €		34,78 €	269,00 €	13,92 €	2 090,65 €	895,57 €	2 986,22 €		35 834,60 €					
LELOUARNE	Katleen	adjoint technique	alsh arinthod	16h	349,20 €	3,49 €			35,08 €			387,77 €	158,89 €	546,66 €		6 559,94 €					
MATHIEU	Nicole	adjoint d'animation 1° classe 5e échelon	ALSH ST JULIEN	32,26h	1 425,32 €	14,25 €			14,62 €			1 454,19 €	594,59 €	2 048,78 €		24 585,40 €					
MOIROUX	Véronique	ATSEM IM325	ECOLE MATERNELLE	26	1 148,74 €	11,49 €	54,82 €		12,21 €			1 227,26 €	498,23 €	1 725,49 €		20 705,85 €					
NICOLAS	Fabienne	Adj Tech 2° cl. 10e échelon	GS ST-Julien	34,5	1 635,15 €	16,35 €			28,99 €	102,00 €	13,72 €	1 768,77 €	804,31 €	2 573,08 €	260,00 €	31 136,98 €					
PERNIN	Auréli	adjoint technique	Alsh arinthod	35h	1 527,64 €	15,28 €	73,79 €		16,24 €			1 632,95 €	664,80 €	2 297,75 €		27 572,96 €					
PERRAUDIN	Elise	Directrice Adjointe	Alsh arinthod	35h	1 555,76 €	15,56 €	73,79 €		16,67 €			1 661,78 €	678,42 €	2 340,20 €		28 082,37 €					
PICHARD	M. Chaire	Adj Technique 2° classe	indemnités licenciement			0,00 €						0,00 €	0,00 €	0,00 €		6 000,00 €					
PIERS	Mickaële	adjoint d'animation	ALSH Aromas	33,69 h	1 470,46 €	14,70 €	2,29 €		15,33 €			1 502,78 €	614,38 €	2 117,16 €		25 405,98 €					
PIOTTON	Isabelle	adjoint d'animation	alsh st julien	9,98h	435,59 €	4,36 €						439,95 €	179,85 €	619,80 €		7 437,55 €					
QUAGLIA	Florence	MNS	Arinthod	35	1 855,67 €	18,56 €			186,50 €			2 060,73 €	844,62 €	2 905,35 €		34 864,16 €					
RICHARD	Frédérique	adjoint d'animation	accompagnatrice de bus	7,84h	342,19 €	3,42 €						345,61 €	141,32 €	486,93 €		5 843,18 €					
RIVIERE	Mie-Christine	adjoint d'animation	adjoint d'animation	8,62h	376,23 €	3,76 €						379,99 €	155,37 €	535,36 €		6 424,35 €					
ROCHET	Geneviève	Adj Tech 2° cl. 9e échelon	Ecole primaire ARINTHOD CLSH	33,5	1 538,42 €	15,38 €			29,59 €	99,00 €	19,98 €	1 662,41 €	757,36 €	2 419,77 €		29 037,29 €					congé maladie ordinaire
ROCHET	Céline	adjoint d'animation	alsh Arinthod	35	1 527,64 €	15,28 €			31,39 €			1 574,31 €	643,77 €	2 218,08 €		26 616,92 €					
ROMAND	Pauline	adjoint technique 1er échelon	CC ; médiathèque ; piscine	23,24 h	1 014,35 €	10,14 €	2,29 €					1 026,78 €	419,72 €	1 446,50 €		17 358,04 €					
SEBASTIAN	Maud	Directrice adjointe adjoint d'animation	ALSH THOIRETTE	35	1 527,64 €	15,28 €	73,79 €		16,24 €			1 632,95 €	664,80 €	2 297,75 €		27 572,96 €					
SEGUIN	Cindy	adjoint d'animation	Alsh arinthod	33,45 h	1 459,98 €	14,60 €	175,43 €		17,57 €			1 667,58 €	674,99 €	2 342,57 €		28 110,84 €					
SEGURA	Mie-Laure	adjoint d'animation	accompagnatrice de bus	8,82h	384,96 €	3,85 €						388,81 €	158,98 €	547,79 €		6 573,48 €					
THOUBILLON	Coline	adjoint technique	TS Lavans	7,5h	326,34 €	3,26 €	15,81 €		34,21 €			379,62 €	154,27 €	533,89 €		6 406,72 €					
TUYPENS	Nadine	Animateur 8e échelon	Directrice ALSH ARINTHOD	35	1 944,70 €	19,45 €	73,79 €		0,63 €	62,00 €		2 100,57 €	857,54 €	2 958,11 €		35 497,28 €					

VANDERHAEGHE	Estelle	adjoint d'animation	alsh st julien	23,42h	1 022,20 €	10,22 €	2,29 €		102,69 €			1 137,40 €	464,99 €	1 602,39 €		19 228,70 €		Envoyé en préfecture le 19/04/2019				
VERONA	Sabrina	Adjoint d'animation 2°cl, 6 echaeon	Directrice ALSH THOIRETTE	35	1 644,80 €	16,45 €	2,29 €		19,89 €	313,00 €		1 996,43 €	816,98 €	2 813,41 €		33 760,90 €		Reçu en préfecture le 19/04/2019				
VUILLERMOZ	Nathalie	adjoint technique	alsh st julien	12,92h	563,91 €	5,64 €	67,76 €					637,31 €	257,92 €	895,23 €		10 742,75 €		Affiché le 19/04/2019				
VUITTON PEISSARD	Nicole	agent de restauration et d'entretien 1er échelon	Alsh ARINTHOD & Thoirette	15,18 h	662,55 €	6,63 €						669,18 €	273,61 €	942,79 €		11 313,43 €		534,12 €	CDD	0 €		
WIART	Kareen	animatrice	ALSH Thoirette	28,18 h	1 229,96 €	12,30 €	253,11 €		25,18 €			1 520,55 €	611,88 €	2 132,43 €		25 589,16 €		1 222,28 €	CDI	0 €		
WIECKOWSKI	Emmanuelle	adjoint technique	ALSH Aromas	29,68h	1 295,43 €	12,95 €			19,23 €			1 327,61 €	542,86 €	1 870,47 €		22 445,69 €		1 059,75 €	CDD	0 €		
Ménage tiers lieux		adjoint technique 1er échelon	arinhod, aromas, val suran 9 mois	12h	523,75 €	5,24 €						528,99 €	216,04 €	745,03 €		6 705,25 €		420,93 €	CDD	0 €		
Personnel RAMI		Educateur jeunes enfants	territoire 6 mois	27h	1 355,57 €	13,56 €						1 369,13 €	504,28 €	1 873,41 €		11 240,43 €						
					105 566,71 €	1 007,27 €	1 424,49 €	187,44 €	1 467,28 €	4 721,39 €	300,28 €	109 231,83 €	44 993,22 €	157 532,55 €	1 945,00 €	1 790 535,37 €						

NE

1

Date d'édition

ARINTHOD

Intérêts courus non échus
CC PETITE MONTAGNE
2019

Numéro emprunt et sous n°	Périodicité	Date échéance	Intérêts de l'échéance	ICNE
0 016554 J 1	Trimestrielle	11/01/20	4784,49	4199,72
060328 1	Annuelle	15/09/20	5200	1516,67
070219 1	Annuelle	15/11/20	32016,46	4002,06
07106213 1	Trimestrielle	16/03/20	1987,87	309,22
08711303 1	Trimestrielle	10/02/20	360,69	200,38
3083390W 1	Trimestrielle	25/02/20	6955,2	2704,8
55015259632 1	Annuelle	05/06/20	4247,02	2418,44
56025793376/2 1	Trimestrielle	25/02/20	2514,51	977,87
LT070138 1	Annuelle	15/05/20	7600	4750
MPH231598CHF 1	Trimestrielle	01/01/20	13,7	13,55
Total				21092,71

Envoyé en préfecture le 19/04/2019

Reçu en préfecture le 19/04/2019

Affiché le



ID : 039-200012060-20190409-REPRISESUBV-BF

Revue de Subvention

M				ANNEE 2016				ANNEE 2017				ANNEE 2018				ANNEE 2019			
APPEL	ANNEE	NATURE	MONTAIN	DUREE	DUREE	Duree	REPRISES	REPRISES	DUREE	Duree	REPRISES	REPRISES	DUREE	Duree	REPRISES	REPRISES	DUREE	Duree	REPRISES
DORINE	2011	Lgms adapt	368 576,03	40	4	36	36 857,60	9 214,40	5	35	46 072,00	9 214,40	6	34	55 286,40	9 214,40	7	33	64 500,80
Total Compte 1311 :				368 576,03				9 214,40				9 214,40				9 214,40			
Total compte 1391 :				55 286,40															
1313	2009	Etude qte eau	1 775,20	5	0	0	1 775,20	0,00	0	0	1 775,20	0,00	0	0	1 775,20	0,00	0	0	1 775,20
1313	2009	Indifférence	2 298,67	5	0	0	2 298,66	0,00	0	0	2 298,66	0,00	0	0	2 298,66	0,00	0	0	2 298,66
1313	1997		493,93	5			493,93				493,93				493,93				493,93
1313	1997		402,47	5			402,47				402,47				402,47				402,47
1313	1997		96,81	5			96,81				96,81				96,81				96,81
1313	1997		1 516,26	5			1 516,26				1 516,26				1 516,26				1 516,26
1313	1997		932,99	5			932,99				932,99				932,99				932,99
1313	1998		1 254,96	5			1 254,96				1 254,96				1 254,96				1 254,96
1313	1998		3 382,39	6			3 382,39				3 382,39				3 382,39				3 382,39
1313	2000		8 332,56	10			8 332,56				8 332,56				8 332,56				8 332,56
1313	2006	Intégration Subventi	197,88	6			197,88				197,88				197,88				197,88
1313	2011	Lgms adapt	10 976,33	40	4	36	10 976,33	2 773,50	5	35	10 976,33	2 773,50	6	34	10 976,33	2 773,50	7	33	10 976,33
1313	autre		1 775,20	5			1 775,20				1 775,20				1 775,20				1 775,20
Total Compte 1313 :				142 600,45				2 773,50				2 773,50				3 128,54			
Total Compte 13913 :				48 301,44															
13148	2009	Indifférence	2 421,12	5	0	0	2 421,12	0,00	0	0	2 421,12	0,00	0	0	2 421,12	0,00	0	0	2 421,12
13148	2001		953,32	5			953,32				953,32				953,32				953,32
13148	2001		1 384,32	10			1 384,32				1 384,32				1 384,32				1 384,32
Total Compte 13148 :				4 758,76				0,00				0,00				0,00			
Total Compte 13948 :				4 758,76															
1318	2009	Indifférence	9 840,60	10	4	6	5 904,36	984,06	5	5	6 888,42	984,06	6	4	7 872,48	984,06	7	3	8 856,54
Total Compte 1318 :				9 840,60				984,06				984,06				984,06			
Total Compte 13918 :				7 872,48															
1331	2002	DGE Informatique	731,76	4			731,76				731,76				731,76				731,76
1331	2002	DGE Informatique	731,76	4			731,76				731,76				731,76				731,76
1331	2003	DGE Lame a neige	3 620,00	10			3 620,00				3 620,00				3 620,00				3 620,00
Total Compte 1331 :				5 083,52				0,00				0,00				0,00			
Total Compte 13931 :																			
TOTAL				12 971,96				12 971,96				13 327,00				12 834,97			

IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D 2

Présenté par le Président

à ARINTHOD le
Le PrésidentNombre de membre en
exercice

Nombre de membre présents 31

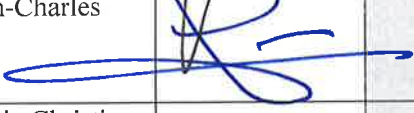
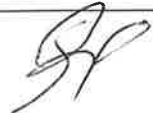
Nombre de suffrage 31

Vote 31

Abstention 1 Pour 30 Contre 0

Date de convocation

Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session

	TITULAIRES		Emargements	SUPPLEANTS		Emargements
ANDELOT MORVAL	GILBERT	Pierre		FAIVRE	Jeannine	
ARINTHOD (commune nouvelle)	GROSDIDIER	Jean-Charles				
	CHARBONNIER	Marie Christine				
	GIROD	Pascal				
	GRAS	Françoise				
	BESNIER -TRECOURT	Cécile				
	JACQUEMIN	Eric				
	CALLAND	Jacques				
AROMAS (commune nouvelle)	DELORME	Jean-Louis				
	DUCLOS	Martine				
	BRANCHY	Isabelle				
	REYDELLET	André				

CTE PETITE MONTAGNE- 39-Budget Général-BP 2019

Envoyé en préfecture le 19/04/2019

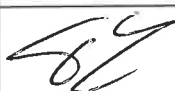
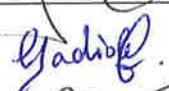
Reçu en préfecture le 19/04/2019

Affiché le

Arno

Berser
Levrault

ID : 039-200012060-20190409-BP2019-BF

LA BOISSIERE	RENAUD	Denis		MUL		
BROISSIA	RAFFIN	Michel		NICOD	Patricia	
CERNON	RUDE	Bernard		GARNIER	Joël	
CHARNOD	REBREYEND-COLIN	Micheline		BOUILLER	Elisabeth	
CONDES	BENOIT	Jérôme		PIQUET	André	
CORNOD	ANDREY	Patrick		LUGAND	Nathalie	
DRAMELAY	LAMARD	Philippe		VIOLET	Eliane	
GENOD	BUFFAVAND	Lionel		DUTHOIT	Lionel	
GIGNY sur SURAN	CAILLON	Gérard		CHAMPON	M-Thérèse	
MARIGNA	COULON	Jean-Paul		GAILLARD	Annick	
MONNETAY	SOUSSIA	Michel		PAGET	Jean-Marie	
MONTFLEUR	NEVERS	Jean-Claude		CHAVANT	Michel	
MONTLAINIA	BUNOD	Rémy				
	VELON	Nicole				
	FEAU	Pascal				
MONTREVEL	BESSARD	Maurice		MORAND	Nathalie	
ST HYMETIERE-SUR-VALOUSE	BUCHOT	Jean-Yves				
	GADIOLET	Marie-Agnès				
	NIEL	Patrick				
	BENACCHIO	Fabien				

CTE PETITE MONTAGNE- 39-Budget Général-BP 2019

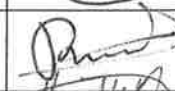
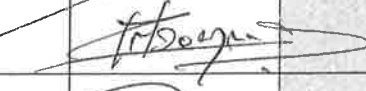
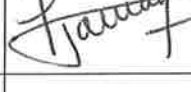
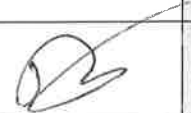
Envoyé en préfecture le 19/04/2019

Reçu en préfecture le 19/04/2019

Affiché le

Bessey
Levrault

ID : 039-200012060-20190409-BP2019-BF

THOIRETTE - COISIA	DUBOCAGE	Françoise				
	PAIN	Michel				
	JACQUEMIN	Stéphane				
	BARDET	Patrick				
	BOUVIER	Fabienne				
VAL - SURAN	BRIDE	Frédéric				
	BRIDE	Jean-Louis				
	ETHEGARAY	Josiane				
	BOUQUEROD	Michel				
	ROZ	Claude				
VALZIN - en - PETITE - MONTAGNE	CHARRIERE	Gérard				
	COMTE	Thierry				
	JOURNEAUX	Cyril				
	DUVERNAY	Daniel				
VESCLES	BORGES	Alain		DELEBECQUE	Laurence	
VOSBLES - VALFIN	GIRERD	Jacques				
	ECOIFFIER	Alain				

Certifié exécutoire par le _____, compte tenu de la transmission en préfecture, le _____ et de la publication le _____

A ARINTHOD le ...
Le Président
Jean-Louis DELORME